
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 31 mai 2021

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président		(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance		(p. 8)
Constatation du quorum		(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée		(p. 9)
Interventions préalables		(p. 9)
Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2021		(p. 13)
Présidence de madame Emeline Baume, 1 ^{ère} Vice-Présidente		(p. 19, 25)
Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président		(p. 8, 22, 29)
Annexe 1 : Résultats des votes		(p. 62)
Annexe 2 : Amendement relatif au dossier n°CP-2021-0539		(p. 86)
N°CP-2021-0539	Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes - Tenue des instances en visioconférence ou en présentiel - Nouvel outil de vote électronique -	(p. 12)
N°CP-2021-0540	Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 mars 2021 -	(p. 14)
N°CP-2021-0541	Programme Innovations territoriales et logistique urbaine durable (InTerLUD) - Convention entre la Métropole de Lyon, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), et la société Rozo - Versement de subventions au profit de la Métropole -	(p. 14)
N°CP-2021-0542	Saint Genis Laval - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux d'une parcelle située 29 route du Millénaire -	(p. 14)
N°CP-2021-0543	Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Georges Méliès -	(p. 14)
N°CP-2021-0544	Lyon 2°- Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue Claudius Collonge et du cours Suchet - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -	(p. 14)
N°CP-2021-0545	Lyon 7°- Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées square du Professeur Galtier - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -	(p. 14)
N°CP-2021-0546	Sainte Foy lès Lyon - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue du 11 novembre 1918 - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -	(p. 15)
N°CP-2021-0547	Caluire et Cuire - Lyon 6°- Marché de travaux pour la construction d'une passerelle sur le Rhône entre Lyon 6° et Caluire et Cuire - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Zwhalen et Mayr (ZM) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 15)

N°CP-2021-0548	<i>Grigny - Quincieux - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Inspections réglementaires, surveillances et diagnostics sur plusieurs ouvrages d'art de franchissement de voies ferrées - Adoption de conventions avec l'entreprise SNCF Réseau -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0549	<i>Lyon 2°- Lyon 5°- Pont Bonaparte - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N°CP-2021-0550	<i>Fonds de solidarité eau - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Attributions de subventions pour 4 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 15)
N°CP-2021-0551	<i>Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention à la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 2021 - Convention-cadre avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Convention de partenariat avec le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et la Région Haute Matsiatra - Convention de mécénat avec SAUR Solidarités -</i>	(p. 33)
N°CP-2021-0552	<i>Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), l'Université Lumière de Lyon, au Labo de l'ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épiceries sociales Rhône-Alpes (GESTA), Les petites cantines, Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) et au Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021 -</i>	(p. 35)
N°CP-2021-0553	<i>Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2021-2022 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0554	<i>Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Fabrique de l'Innovation - Attributions de subventions d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon et à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la construction des I-Fabrique et E-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua et sur le site de la Manufacture des Tabacs - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N°CP-2021-0555	<i>Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux CitésLab œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0556	<i>Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Programme Rebondir - Programmes d'actions 2021-2022 -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0557	<i>Soutien au projet de transformation de l'association Messidor en fondation reconnue d'utilité publique - Entrée de la Métropole de Lyon au collège des partenaires institutionnels -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0558	<i>Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Attributions de subventions aux associations œuvrant pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Année 2021 -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0559	<i>Mise en œuvre des politiques d'insertion - Approbation d'un accord de partenariat avec l'Agence nationale de formation professionnelle pour les adultes (AFPA) -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0560	<i>Inclusion par le numérique - Réalisation de projets innovants à destination des personnes éloignées du numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0561	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence Ecoles pour le programme d'actions territoriales pluriannuel pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon pour les années 2021 à 2023 -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0562	<i>Dispositif métropolitain d'incubation - Cadre conventionnel pour l'accompagnement des projets - Approbation d'une convention-type d'incubation -</i>	(p. 16)
N°CP-2021-0563	<i>Programme de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Programmes RESET (numérique responsable) et Self data territorial (réappropriation de la donnée par le citoyen) - Retrait de la décision n°CP-2021-0339 d u 22 février 2021 -</i>	(p. 40)
N°CP-2021-0564	<i>Lyon - Villeurbanne - Métropole accueillante et hospitalière - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au Foyer Notre-dame des sans-abri (FNDSA) - Conventions pluriannuelles d'objectifs et d'engagements mutuels pour la résorption du sans-abrisme et l'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri -</i>	(p. 42)

N°CP-2021-0565	<i>Villeurbanne - Personnes en situation de handicap - Attribution d'un financement au projet d'habitat inclusif porté par l'association Simon de Cyrène Lyon Métropole pour l'année 2021 - Préfiguration du dispositif d'aide à la vie partagée -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0566	<i>Collèges publics - Attributions de subventions d'investissements - Equipements -</i>	(p. 17)
N°CP-2021-0567	<i>Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissements - Année 2021 -</i>	(p. 45)
N°CP-2021-0568	<i>Attribution de subvention à la Fédération des arts de la rue (FNAR) Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'une étude-action -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0569	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'événement Forum European Lab du 8 au 10 juin 2021 -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0570	<i>Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2020-2021 -</i>	(p. 46)
N°CP-2021-0571	<i>Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attributions de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0572	<i>Vie associative - Attributions de subventions de soutien aux associations qui promeuvent l'engagement citoyen et le développement de la vie associative -</i>	(p. 18)
N°CP-2021-0573	<i>Rillieux la Pape - Bron - Parcs-cimetières - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains - Période du 1er décembre 2020 au 28 février 2021 -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0574	<i>Dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) - Approbation de l'augmentation de la capacité d'accueil au sein de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 47)
N°CP-2021-0575	<i>Augmentation de capital de la société publique locale (SPL) d'efficacité énergétique (SPL OSER) - Autorisation de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL OSER -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0576	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements situés 18 route d'Ecully -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0577	<i>Décines Charpieu - Caluire et Cuire - Lyon 3°- Lyon 6°- Feyzin - Dardilly - Villeurbanne - Vénissieux - Saint Genis Laval - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise de la Covid-19 -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0578	<i>Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements sis avenue Terver -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0579	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements sis allée du Rhône et place Claudius Béry -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0580	<i>La Tour de Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis avenue des Monts d'Or -</i>	(p. 19)
N°CP-2021-0581	<i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 7 logements sis 21 rue Justin Godart -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0582	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 42 rue du Repos -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0583	<i>Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 191 logements situés 1 à 6 chemin de Malval -</i>	(p. 20)

N°CP-2021-0584	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 37 logements sis rue Charpak -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0585	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 14 logements situés 33 rue des Minguettes -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0586	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 87 à 89 rue des Fontanières - Décision modificative à la délibération du Conseil n°2021-0 407 du 25 janvier 2021 -</i>	(p. 20)
N°CP-2021-0587	<i>Concession de service public de chauffage urbain - Extension du périmètre du contrat du réseau de chaleur de Vénissieux - Approbation de l'avenant n°4 -</i>	(p. 49)
N°CP-2021-0588	<i>Valorisation des données au service de la transition énergétique - Convention avec Enedis pour accéder aux données de consommation d'électricité -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0589	<i>Déchets - Contrat avec Eco-mobilier pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets d'éléments d'ameublement dans les plateformes nettoyage - Approbation d'une convention -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0590	<i>Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention pour le transport des dons issus des donneries - Avenant n°2 -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0591	<i>Déchets - Reprise des emballages en papiers cartons non complexés (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société European products recycling (EPR) -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0592	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballage en aluminiums rigides issus des centres de tri - Avenant au contrat de reprise filières avec la société Regeal-Affimet -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0593	<i>Traitement des déchets - Mouvements transfrontières de déchets entre la Principauté de Monaco et l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - Contrat relatif à l'élimination de déchets faisant l'objet de mouvements transfrontières -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0594	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Dispositif de propreté globale - Entretien et nettoyage des espaces dénommés Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon pour les années 2021-2025 -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0595	<i>Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet-Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés 2021-2025 -</i>	(p. 21)
N°CP-2021-0596	<i>Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Convention avec la Ville de Lyon, les bailleurs et les copropriétés pour les années 2021-2025 -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0597	<i>Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 51)
N°CP-2021-0598	<i>Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Anciela dans le cadre de la démarche Ambassadeurs du changement pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 52)
N°CP-2021-0599	<i>Eau et assainissement - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2021 - Convention entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2021 -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0600	<i>Eau et assainissement - Attribution d'une subvention à l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Convention entre la Métropole de Lyon et l'OTHU - Année 2021 -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0601	<i>Charly - Eaux pluviales - Gestion et entretien des espaces verts liés au bassin extra-Frenet - Convention avec la Ville de Charly -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0602	<i>Givors - Grigny - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0603	<i>Saint Genis Laval - Secteurs à l'aval du Vallon des hôpitaux - Exutoire pluvial et restructuration secteur rue Guilloux - Principe d'acquisition de lots de copropriété situés rue Guilloux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)

N°CP-2021-0604	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0605	<i>Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Espaces naturels sensibles (ENS) - Projet nature du Plateau de Méginand, du Ribes et du Ratier - Etude de mise à jour du plan de gestion 2021 - Convention de subvention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0606	<i>Chassieu - Saint Priest - Programme d'accessibilité à Eurexpo - Travaux d'adaptation de la mesure compensatoire environnementale friche in situ - Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) -</i>	(p. 22)
N°CP-2021-0607	<i>Vaulx en Velin - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Graines urbaines pour la création d'un jardin participatif pédagogique de l'espace Carmagnole pour son programme 2021 -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0608	<i>Santé et qualité de l'air - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 23)
N°CP-2021-0609	<i>Jonage - Meyzieu - Convention financière avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon pour la gestion de la mesure compensatoire écologique à Jonage liée à l'implantation du lycée Arnaud Beltrame à Meyzieu - Convention d'occupation temporaire permettant les aménagements induits par la mesure compensatoire -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0610	<i>Bron - Saint Priest - Schéma de développement universitaire (SDU) - Campus Porte des Alpes - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0611	<i>Oullins - Opération de requalification du boulevard de l'Yzeron - Protocole d'accord transactionnel avec la société TEMSOL -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0612	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2020-2021 -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0613	<i>Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Bilan 2015-2020 - Convention-cadre de délégation de compétence 2021-2026 - Convention de partenariat et de mise à disposition 2021-2026 - Convention de gestion du parc privé et programme d'actions territorial 2021 - Barèmes des subventions et des marges locales pour le parc public - Individualisations partielles et totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
N°CP-2021-0614	<i>Métropole quartiers d'été 2021 - Attributions de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0615	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Lyon - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenarial pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) pour son programme d'actions 2021 - Approbation d'une convention de participation financière -</i>	(p. 27)
N°CP-2021-0616	<i>Feyzin - Contrat de ville métropolitain - Quartier Razes/Vignettes Figuières Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Feyzin - Convention de participation financière -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0617	<i>Fontaines sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Fontaines sur Saône - Convention de participation financière -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0618	<i>Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Meyzieu - Convention de participation financière -</i>	(p. 24)
N°CP-2021-0619	<i>Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartier Arsenal Carnot Parmentier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Saint Fons, à l'association Espace Créateur de Solidarités, à Alliage Habitat et à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Conventions de participation financière -</i>	(p. 27)

N°CP-2021-0620	<i>Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain - Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à Alliade habitat et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) - Conventions de participation financière -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0621	<i>Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel Air, Garibaldi et Bellevue - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Saint Priest, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole Habitat (EMH), à Alliade Habitat, au pôle enfance famille Léo Lagrange Centre Est, à la Régie Pautet, à la Sauvegarde 69 et au centre social de l'Olivier - Conventions de participation financière -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0622	<i>Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Grande Ile et Sud - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx en Velin, Alliade habitat, Multiservices développements (MSD), Atelier Emmaüs, VoisinMalin, Poly' Gones Consultants, Dynacité, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) et l'OPH Est Métropole habitat (EMH) - Conventions de participation financière -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0623	<i>Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes Clochettes, Etats Unis Langlet Santy, et Duclos Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Vénissieux, à Alliade Habitat, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, à la SACOVIV et aux Compagnons Bâtisseurs - Conventions de participation financière -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0624	<i>Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartiers du Tonkin, de Bel-Air/les Brosses, des Buers nord et sud, de Saint-Jean et Monod - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) - Convention de participation financière -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0625	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, avec dispense de paiement, du volume n°1 correspondant à un passage couvert public et dépendant de l'ensemble immobilier situé 13 rue Joseph Longarini -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0626	<i>Grigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, avec dispense de paiement, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Pierre Sémard et Jean Sellier et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0627	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 22-32 chemin des Laies et appartenant à la société Phosphore Aménagement ou toute société qui lui sera substituée -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0628	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 B chemin de Charvery -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0629	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0630	<i>Lissieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 39 chemin de Charvery -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0631	<i>Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 chemin de Charvery -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0632	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 41 rue de la République et appartenant à la Ville de Saint Didier au Mont d'Or -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0633	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition à titre onéreux, du lot n°38 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0634	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°9 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0635	<i>Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un bâtiment situé 50 rue Roger Salengro -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0636	<i>Rillieux la Pape - Ecologie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit La Teyssonnière -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0637	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n°40 et 26 situés 2 rue George Sa nd -</i>	(p. 25)

N°CP-2021-0638	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918 -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0639	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 588 rue du 11 novembre 1918 -</i>	(p. 25)
N°CP-2021-0640	<i>Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, des lots n°9 et 17 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0641	<i>Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de la moitié indivise d'un bien situé 271 route de Genas -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0642	<i>Villeurbanne - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de l'immeuble situé 1 rue Viret -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0643	<i>Lyon 9°- Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de 8 lots de copropriété situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0644	<i>Meysieu - Habitat - Logement social - Revente, au profit de la SA d'HLM Alliade habitat à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 110 rue de la République -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0645	<i>Vaulx en Velin - Habitat - Logement social - Revente, au profit de la Ville de Vaulx en Velin, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'une maison d'habitation située 208 avenue Roger Salengro -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0646	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, au profit de la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n°21 et 31 à usage de stationnement et local commercial situés 88 rue Hippolyte Kahn -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0647	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n°26, 28, 32, 33 et 34 à usage de stationnement et plateaux à aménager situés 88 rue Hippolyte Kahn -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0648	<i>Villeurbanne - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, d'un terrain à la société La Française Real Estate Manager, situé rue Georges Méliès -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0649	<i>La Tour de Salvagny - Habitat et logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de lots dans un immeuble en copropriété situé 2 rue de Paris -</i>	(p. 28)
N°CP-2021-0650	<i>Lyon 3°- Habitat et logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), à titre onéreux, par bail emphytéotique, de lots dans un immeuble en copropriété situé 225 rue de Créqui -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0651	<i>Lyon 6°- Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 283 cours Lafayette -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0652	<i>Bron - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terrailon - Annulation d'une copropriété, avec attribution du sol, à titre onéreux à un propriétaire privé des parcelles cadastrées B 3159 et B 3160, situées 10 rue Marcel Bramet -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0653	<i>Givors - Voirie - Mise à disposition par autorisation d'occupation temporaire de la Métropole de Lyon de 2 parcelles de terrain nu sises 8 rue Pierre Sénard constituant les abords de la gare - Abrogation de la décision de la Commission permanente n°CP-2020-3799 du 10 février 2020 -</i>	(p. 26)
N°CP-2021-0654	<i>Lyon 7°- Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) de Gerland - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Pierre Bourdeix, Abraham Bloch et Paul Massimi appartenant à la société immobilière Abraham Bloch (SIAB) et à la société LP4 ou à toutes autres sociétés à elles substituées - Abrogation de la décision de la Commission permanente n°CP-2017- 1539 du 3 avril 2017 -</i>	(p. 26)

Présidence de monsieur Bruno Bernard Président

Le lundi 31 mai 2021 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le mercredi 12 mai 2021 en séance par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Nous ouvrons la séance. Je vous propose de madame Nathalie Dehan pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Elle est présente à l'Hôtel de la Métropole ainsi que moi-même et de nombreux Présidents de groupe que je remercie d'être là.

(Madame Nathalie Dehan est désignée).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que nous sommes toujours en état d'urgence sanitaire, ce qui nous permet de nous réunir en visioconférence. Je vous demande de laisser vos micros coupés sauf lorsque vous intervenez. Pour les demandes de prises de parole, je vous demande de les inscrire dans le tchat.

Nous allons comme d'habitude vérifier que le quorum est atteint. On aura les mêmes temps de vote que d'habitude, c'est-à-dire 30 secondes lorsqu'il y a un seul dossier ou une minute lorsqu'il y a jusqu'à cinq dossiers. Merci de respecter les temps de parole. Je vous rappelle que le quorum est fixé à un tiers des élus, soit 22, et qu'un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Nous allons commencer en testant le nouveau logiciel de vote j'ai cru comprendre, à cette heure, que tout le monde est connecté, même s'il y a eu quelques retardataires.

Il s'agit du dispositif QuizzBox. Vous avez reçu un code collectif et un code personnel. Je crois que tout le monde est connecté. Pour cet outil, soit vous êtes connectés sur votre PC, soit vous êtes connectés sur un smartphone. Lorsque vous aurez un pouvoir, il faudra voter deux fois et si vous avez deux pouvoirs, il faudra donc voter trois fois. Plusieurs fenêtres s'afficheront sur l'écran. Si vous l'utilisez sur votre smartphone, il ne faudra pas répondre, sinon vous n'aurez plus le logiciel disponible et donc êtes privés de la possibilité de voter le temps de votre appel.

On va donc tester ce logiciel en ayant une minute pour voter. Merci de lancer les opérations.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Merci. Tout a l'air de fonctionner. Il faut qu'on arrive à partager l'écran maintenant, je suppose, pour que les résultats puissent s'afficher pour les prochains votes. Et comme on va faire un nouveau vote maintenant pour constater le quorum, on va pouvoir laisser le temps à nos équipes de régler ce petit problème technique d'affichage.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose maintenant de vérifier que le quorum est atteint.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

La vérification du quorum est ouverte.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bréaud (pouvoir à M. Gascon), Kimelfeld (pouvoir à Mme Picot) et Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons des demandes d'interventions préalables de trois groupes. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Merci monsieur le Président pour 5 minutes 15. Monsieur le Président, chers collègues, avant que nous ne commençons nos débats, je souhaiterais dire quelques mots sur l'organisation de notre ordre du jour. Je ne reviendrai pas sur nos propos précédents concernant votre gouvernance et son manque de transparence et de démocratie, particulièrement vis-à-vis de votre opposition. Et, malheureusement, force est de constater que les mois passant, les choses ne s'améliorent pas, au contraire.

Vous avez fait le choix de créer une forme de méga Commission permanente, compétente sur l'ensemble des sujets métropolitains. Néanmoins, l'article 43 de notre règlement intérieur nous permet de demander le transfert d'inscription d'un rapport à la Commission permanente à l'ordre du jour du Conseil.

Après des premiers mois sous le signe d'une certaine ouverture sur le sujet, vous opposez désormais ce qui semble être un refus quasi systématique face à nos demandes. Cette attitude est le plus souvent, avec mauvaise foi, justifiée par des incompatibilités de délai ne permettant pas un passage en Conseil.

Nous vous avons maintes fois rappelé que vous étiez maître du calendrier des séances et maintes fois sollicité pour vous rappeler que la solution à cette situation passait tout simplement par l'organisation de Conseils métropolitains moins denses mais plus régulières. Vous ne pouvez pas vous décharger de votre responsabilité sur d'autres. En termes de transparence et de visibilité sur l'action de notre Métropole, nous ne pouvons pas collectivement nous satisfaire de nous réunir seulement 5 fois par an.

Tous, en tant qu'élus représentant les citoyens, nous ne pouvons pas nous satisfaire que la délibération fixant le cadre d'intervention de la Métropole en faveur du logement social, un engagement de 45 M€, soit votée à huis clos, sans débat public. Nous faisons le souhait et la demande que ce déconfinement soit aussi celui du déconfinement démocratique de notre collectivité.

Plusieurs sujets méritent ainsi un approfondissement du dialogue avec les Conseillers métropolitains. Tout d'abord, de plus en plus de dossiers sur lesquels nous pouvons être amenés à nous prononcer, sont affichés comme relevant de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) 2021-2026. Si les enveloppes globales ont été votées en janvier dernier, nous ne connaissons toujours pas la liste des différents projets qui seront retenus au titre de cette programmation. Les projets sont ainsi présentés au fur et à mesure, sans vision globale. Pire encore, nous apprenons les différents arbitrages par la presse. Je pense par exemple et notamment aux 10 M€ annoncés pour la requalification de la rue Garibaldi, sans que cela ne fasse l'objet d'aucun vote, d'aucune présentation ni même d'information des Conseillers métropolitains. Et ceci, malheureusement, n'est qu'un exemple.

Votre PPI s'apparente donc aujourd'hui à une pochette surprise. En la secouant, on tombe sur à peu près tout et n'importe quoi. Parfois même sur des projets que l'on pensait mis au placard par la nouvelle majorité mais qui ressurgissent, trouble coïncidence, en même temps qu'émergent des sujets brûlants d'actualité dans le débat public.

La présentation complète de la PPI est grandement attendue. Vous avez informé les Maires du territoire qu'ils seront fixés sur les projets retenus d'ici à la fin juin. N'oubliez pas les élus métropolitains. Il est indispensable qu'une présentation globale et détaillée soit réalisée dans les même temps auprès des Conseillers métropolitains, afin que nous puissions bénéficier d'une vision d'ensemble et pas seulement à l'échelle communale. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est ?

De la même manière, une présentation de la future consultation sur le métro a été réalisée auprès des commissions déplacements et urbanisme. En Conférence métropolitaine des Maires, vous avez annoncé qu'une présentation des projets aurait lieu à partir de la mi-juin en circonscription et auprès des élus métropolitains.

Ces futures présentations auprès des élus vont dans le bon sens. Toutefois, il est impératif de ne pas simplement faire une présentation segmentée des enjeux des différents projets par territoire avec le risque que, par simple tactique politicienne digne des méthodes que vous avez, avec tellement de passion, vilipendée publiquement avant votre accession au pouvoir, ceci soit organisé afin de créer un enfumage de premier ordre pour que seul votre vision sorte du lot. Encore une fois, il nous faut avoir une vision d'ensemble et pouvoir échanger et débattre entre tous les Conseillers métropolitains. Rien de plus normal.

C'est pour cela que nous souscrivons aux demandes faites en commissions de tenue d'une Commission générale sur le développement du métro dans la Métropole car, je le répète, des interrogations subsistent notamment à ce jour sur les modalités du processus de décision finale à l'issue de la consultation.

Enfin, la concertation sur la modification n°3 du PL U-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) s'est achevée, il y a peu. Les modifications proposées sont importantes et s'apparentent presque à une révision. Ces dernières vont avoir pour effet automatique de diminuer la constructibilité des fonciers. *Quid* du coût des logements avec l'effet augmentation de la part de logements social et abordable dans les programmes ? *Quid* des objectifs de constructions de logements avec une baisse de constructibilité généralisée ?

La méthode interroge également. Vous concertez les citoyens mais les Maires sont seulement informés. Quant aux Conseillers métropolitains, seuls les membres de la commission urbanisme sont un tant soit peu informés. Mais quel travail de fond avec les communes sur le PLU-H ? Avec les Conseillers métropolitains des circonscriptions ? N'est-ce pas un sujet à traiter en CTM avec tous les élus de la circonscription ? S'il y a bien une constante dans les différentes interrogations soulevées par mon intervention, c'est la nécessité de renforcer la transparence, l'information et le respect de la fonction et du rôle du Conseiller métropolitain.

Monsieur le Président, chaque élu ici présent a quelque chose à apporter à notre collectivité. C'est la base même de notre démocratie territoriale. Chacun est engagé pour l'intérêt général. Notre Métropole est protéiforme. La réalité n'est pas la même à Givors, Dardilly ou à Lyon. Associez-nous davantage ! Donnez-vous les moyens d'atteindre le consensus ! Être consensuel, ce n'est pas faire dans le consensus mou. Le compromis, ce n'est pas la compromission. Non, c'est participer à une meilleure acceptabilité sociale des décisions. C'est sur ce principe, je crois, que, pourtant, vous vous étiez engagé à fonder votre action. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous savez, monsieur le Président, j'adore la politique et de fait la stratégie, mais la stratégie ne peut pas à mon sens se résumer au cynisme, et monsieur le Président, cela a été évoqué par Louis Pélaez, l'organisation des débats telle que vous la concevez, au cours de cette mandature, montre ce cynisme. L'organisation des débats, l'inscription d'abord des délibérations systématiquement en Commission permanente avec des Conseils de la Métropole qui deviennent de plus en plus rares, je crois qu'on sera à trois, quatre ou cinq peut-être dans l'année. Nous étions, sous l'ancienne mandature, presque au double par an.

Ce n'est plus de l'habileté politique, c'est du cynisme. Alors, il est vrai que cela est implacable, vous l'avez démontré lors de la Conférence des Présidents en nous le disant et vous étiez dans une honnêteté complète. On ne peut pas inscrire cette délibération sur l'aide à la pierre au Conseil de Métropole car nous sommes pris par le temps. Bien évidemment, en faisant un Conseil de la Métropole tous les trois à quatre mois, effectivement, le temps joue en la défaveur du débat démocratique.

Alors, vous nous dites souvent "mais moi, j'ai ouvert la Commission permanente à l'opposition". Au passage, c'est la loi qui a ouvert la présence de l'opposition à la Commission permanente, même si nous avions pu et nous aurions dû sans doute le faire plus tôt sans attendre la loi, j'en fais amende honorable.

Respecter l'opposition, monsieur le Président, ce n'est pas simplement avoir des Présidents autour de la table avec leurs ronds de serviettes. C'est faire en sorte que vous ne vous serviez pas de cette serviette pour bâillonner l'opposition et je pense que ce n'est pas en bâillonnant l'opposition que vous en sortirez grandi et que vous allez renforcer votre autorité. N'ayez pas peur des débats avec votre opposition. Je pense que ce sont ces débats-là qui vont enrichir vos décisions. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie, monsieur le Président. Chers collègues, les jours passent, les instances se suivent et, malheureusement, se ressemblent. Votre action pour lamener la représentation locale fonctionne plutôt bien. Votre objectif de rabaisser les communes et de les isoler commence à porter ses fruits. Cette Commission permanente nous en donne encore des exemples. L'organisation institutionnelle n'est pas votre fort. Mais, en principe, on apprend de ses erreurs, apparemment pas vous !

Alors, permettez-moi de vous proposer encore une fois des propositions concrètes pour que l'on améliore notre organisation interne et que l'on redonne sa place à la démocratie locale. Dans les commissions thématiques, nous avons encore eu la surprise de voir apparaître des parties informatives, non pas qu'elles ne soient pas les bienvenues mais la manière cavalière de les inscrire sans concertation et sans préparation ne permet pas un débat réel. Plus que cela, on peut s'interroger sur votre volonté réelle derrière ces présentations.

À titre d'exemple, présenter le débat sur le métro devant deux commissions thématiques, n'est-ce pas un moyen de segmenter la représentation de la Métropole pour ne pas ouvrir un débat devant l'Assemblée ? Ce débat que vous qualifiez vous-même comme un engagement pour les 30 ans à venir, ne mériterait-il pas un échange au moins en Commission générale ?

Même logique pour la présentation sur le PLU-I (plan local d'urbanisme intercommunal). Cette fausse modification, qui est en fait une révision déguisée, mérite un débat en Commission générale. Là encore, on inscrit cela en catimini pour pouvoir dire qu'il y a eu débat, cocher les cases de la concertation sans vraiment la faire. Et cette méthode n'est pas sans conséquence. Quand la commission consacre plus d'une heure trente en partie informative, lorsque l'on passe à l'étude des rapports inscrits à l'ordre du jour, sur lesquels les commissaires doivent voter, beaucoup ont dû se retirer pour faire face à d'autres engagements, y compris parmi les membres de la majorité.

Que dire aussi de votre nouvelle tendance à refuser systématiquement d'inscrire les rapports importants en Conseil et de les laisser en Commission permanente même quand la demande de l'opposition est unanime. Votre réponse, lors de la Conférence des Présidents, considérant à nous rappeler que c'est vous seul qui décidez, n'est pas à la hauteur. A chaque fois qu'on entend qu'il n'est pas possible de repousser des délibérations de la Métropole, la cause est systématiquement indiquée par rapport aux retards.

Et cela est vrai. Vous aviez fait rêver les habitants en vous présentant comme "en avance sur votre temps", sur l'écologie, sur l'énergie, sur les transports, mais en fait, à chaque fois, vous êtes en retard ! En retard sur les aides économiques car vous avez des pudeurs sur le patronat, en retard sur le développement du numérique car vous avez peur de la 5G, en retard sur les aménagements du territoire quand on voit, par exemple, que les projets autour du parc OL portés par la Commune de Décines Charpieu ne trouvent pas de réponse.

Monsieur le Président, la réponse est simple. Prévoyez-vous un calendrier avec les réunions de Conseil et, à la suite, le même jour, convoquez une réunion de la Commission permanente ? Ainsi, tous les dossiers, sur lesquels nous avons des interventions, peuvent être inscrits en Conseil et en Commission permanente et passeront, comme cela devrait l'être. Pour les rapports plus techniques, cela permettra de les passer en une seule réunion de commissions thématiques pour les deux séances. Ainsi, le temps récupéré permettrait de réunir la Commission générale pour évoquer les parties informatives pour débattre avec l'ensemble des élus métropolitains.

Pour finir, et de manière anecdotique, je reviendrai sur le débat concernant le réseau express vélo. Vous allez me dire que, là, vous avez organisé un grand débat. Sauf que, nous, on veut des débats politiques, sur des choix d'orientation générale pour agir sur la vie de nos habitants. Quand le débat part sur des questionnements tels que "Si vous étiez un vélo, qu'est-ce que souhaiteriez ?", cela nous laisse dubitatif sur votre conception de la gestion d'une collectivité. Permettez-moi donc de vous demander, monsieur le Président, "si vous étiez Président de la Métropole de Lyon, vous agiriez comment ?" Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie tous les trois pour ces propos modérés et constructifs. En tout cas, monsieur Cochet, si j'étais un vélo, je ne sais pas ce que je souhaiterais mais je vais y réfléchir. Pour le reste, moi je veux bien qu'on dise que la consultation métro finalement, monsieur Pélaez, c'est bien ou ce n'est pas bien, je ne comprends plus. Donc, lorsqu'on lance de larges consultations, vous y voyez une manœuvre. Bon, eh bien certes.

Lorsque nous lançons également une large concertation sur le réseau express vélo dans les CTM, dans les territoires, vous nous le reprochez aussi. Monsieur Cochet vient de le faire en expliquant qu'il faudrait autre chose. Je vous rassure au Conseil du mois de juin, il y a une délibération sur le réseau express vélo. Donc, naturellement, il pourra voir les positions politiques des uns ou des autres. Moi, je veux bien tout et son contraire mais j'ai toujours du mal à faire les deux à la fois mais je vous remercie quand même tous les trois pour ces interventions préalables.

N°CP-2021-0539 - Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes - Tenue des instances en visioconférence ou en présentiel - Nouvel outil de vote électronique

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0539. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Bonjour monsieur le Président, chers collègues. Je vais être assez rapide puisqu'en commission finances, cette délibération a reçu un avis favorable. Je rappelle qu'il s'agit juste d'une solution technique qui avait été envisagée dans le règlement intérieur et qui aujourd'hui s'impose à nous concernant l'état d'urgence. Donc, il est prévu à la fois une utilisation pendant la mise en place de la visioconférence pour la période d'état d'urgence donc qui est une période transitoire, et l'utilisation de cet outil naturellement ultérieurement de façon à faciliter les opérations de vote. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons un amendement qui a été déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain, qui a également souhaité intervenir, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, si cette délibération vient préciser les modalités techniques afférentes à nos opérations de vote, elle n'en demeure pas moins d'une forte importance dans l'expression démocratique de notre collectivité. En effet, dans le cadre de nos instances, et en visioconférence comme en présentiel, vous nous proposez de recourir à l'outil numérique QuizBox pour procéder aux opérations de vote. Si cet outil n'amène pas de remarques particulières, nous vous avons interrogé concernant ses modalités d'application eu égard aux procédures de vote au scrutin public prévu à l'article 23 de notre règlement intérieur.

Pour rappel, cet article 23 précise qu'un scrutin public se tient à la demande d'un sixième des membres présents. À cet effet, un appel nominal a lieu et chaque Conseiller métropolitain se prononce oralement et publiquement concernant son vote.

Notre questionnement avait ainsi trait aux modalités d'utilisation de l'outil QuizBox, en application de cet article 23. Des réponses contradictoires nous ont été apportées en commission finances et en Conférence des Présidents. C'est pourquoi, nous vous proposons d'adopter, ce matin, un amendement visant à clarifier l'objet de la délibération.

Notre intention n'étant pas évidemment de compliquer le travail des services avec de fastidieuses opérations de comptage des voix lors d'un vote au scrutin public, nous vous proposons, non pas de proscrire l'utilisation de QuizBox concernant les votes au scrutin public, mais de préciser ses conditions d'usage.

Ainsi, l'outil QuizBox ne saurait se substituer à l'appel nominal des Conseillers métropolitains et à l'expression orale de leur vote. Son usage doit donc se limiter à faciliter les opérations de compte des voix par le secrétaire de séance et de proclamation du résultat par le Président.

Bien évidemment, monsieur le Président, si vous vous engagez ce matin, de la façon la plus claire et la plus nette, sur le fait que la rédaction actuelle de la délibération prévoit bien l'appel et l'expression orale des Conseillers métropolitains, nous retirerons cet amendement.

Dans le cas contraire, nous serions amenés à y voir une certaine malice de votre part et une volonté de limiter la transparence et la redevabilité sur lesquelles vous vous êtes pourtant engagé. Transparence qui a permis à tous de connaître les positions de chacun des élus métropolitains concernant les dossiers de l'Aréna et de la ZFE (zone à faible émission). Et d'assumer sa responsabilité politique devant les électeurs, c'est le moins qui soit. Surtout, ce refus ne serait pas conforme avec la lettre de notre règlement intérieur. Nous devrions alors voter défavorablement contre cette délibération, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux choses dans vos propos, monsieur Pélaez. Le fond et le règlement intérieur. Je vais commencer par le fond. Cet outil QuizBox permet, en effet, de voter avec l'appel nominal très facilement (on vient de le tester) avec un affichage qui dit "qui a voté quoi". Naturellement, c'est au PV, donc cela répond au code général des collectivités territoriales de permettre, en quelques secondes, ou une minute ou deux, d'avoir des votes nominaux. Je rappelle que d'habitude, on a à peu près une demi-heure pour un vote nominal. Et donc cela permet d'ailleurs à chaque groupe de demander beaucoup plus de votes nominaux puisqu'on a le temps de les faire. Donc, il y a une première question. Est-ce qu'on souhaite utiliser cet outil pour les votes nominaux ou pas ? Moi, je le souhaite. Voilà donc, après, on peut en discuter et on va en discuter.

La deuxième, c'est l'interprétation du règlement intérieur. Donc, j'entends vos propos et je souhaite que la commission du règlement intérieur puisse se réunir avant le prochain Conseil pour voir si le règlement intérieur permet ou pas le vote de cette façon et éclaircir les choses.

Voilà la réponse que je vous fais, et si vous maintenez l'amendement, je proposerai de le rejeter.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Dans ces conditions, nous maintenons l'amendement car il y a une différence entre que le nom s'affiche et que publiquement chacun se positionne. Donc, nous maintenons notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je vais donc mettre l'amendement au vote.

Avant même de voter, puisqu'on utilise un système de vote qui n'est pas encore voté par la délibération, je voudrais vérifier que personne ne s'oppose à l'utilisation de ce système de vote. Sinon, nous revenons au système de vote précédent.

(Rires dans la salle).

Bon, la réflexion étant passée et je ne vois pas d'opposition, nous allons passer au vote de l'amendement.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos. Le résultat s'affiche.

57 exprimés :
22 pour,
35 contre.

L'amendement est rejeté.

Nous passons maintenant au vote de la délibération.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

**Adoption du procès-verbal
de la séance du 22 février 2021**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 février 2021. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 mars 2021

N° CP-2021-0540 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 mars 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande de m'en donner acte.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la première partie des dossiers sans débat.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2021-0541 - Programme Innovations territoriales et logistique urbaine durable (InTerLUD) - Convention entre la Métropole de Lyon, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), et la société Rozo - Versement de subventions au profit de la Métropole - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction mobilités -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0541.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

N° CP-2021-0542 - Saint Genis Laval - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux d'une parcelle située 29 route du Millénaire - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0543 - Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Georges Méliès - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0544 - Lyon 2° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue Claudius Collonge et du cours Suchet - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0545 - Lyon 7° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées square du Professeur Galtier - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0546 - Sainte Foy lès Lyon - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue du 11 novembre 1918 - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0547 - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Marché de travaux pour la construction d'une passerelle sur le Rhône entre Lyon 6° et Caluire et Cuire - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Zwhalen et Mayr (ZM) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction ressources urbain et environnement -

N° CP-2021-0548 - Grigny - Quincieux - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Inspections réglementaires, surveillances et diagnostics sur plusieurs ouvrages d'art de franchissement de voies ferrées - Adoption de conventions avec l'entreprise SNCF Réseau - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0542 à CP-2021-0548.

L'avis de la commission est favorable sur l'ensemble de ces rapports.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-054 2 à CP-2021-0546.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-054 7 et CP-2021-0548.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2021-0550 - Fonds de solidarité eau - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Attributions de subventions pour 4 projets de solidarité internationale - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0550.

L'avis de la commission est favorable. Je vous rappelle qu'il y a une note pour le rapporteur :

Dans l'exposé des motifs II - Projets acceptés par le comité de pilotage du Fonds eau, il convient de lire :

1°- Attribution d'une subvention au Comité de jumelage de Rillieux la Pape pour le projet "Réalisation d'ouvrages d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au sein de 2 écoles primaires publiques dans la commune de Natitingou" au Bénin

au lieu de :

1°- Attribution d'une subvention à l'association Initiative développement pour le projet "Réalisation d'ouvrages d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au sein de 2 écoles primaires publiques dans la commune de Natitingou" au Bénin

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

N° CP-2021-0553 - Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0553.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

N° CP-2021-0555 - Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux CitésLab œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

N° CP-2021-0557 - Soutien au projet de transformation de l'association Messidor en fondation reconnue d'utilité publique - Entrée de la Métropole de Lyon au collège des partenaires institutionnels - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

N° CP-2021-0560 - Inclusion par le numérique - Réalisation de projets innovants à destination des personnes éloignées du numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° CP-2021-0561 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence Ecoles pour le programme d'actions territoriales pluriannuel pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon pour les années 2021 à 2023 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

N° CP-2021-0562 - Dispositif métropolitain d'incubation - Cadre conventionnel pour l'accompagnement des projets - Approbation d'une convention-type d'incubation - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0555, CP-2021-0557 et CP-2021-0560 à CP-2021-0562.

L'avis de la commission est favorable sur ces cinq rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2021-0556 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Programme Rebondir - Programmes d'actions 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

N°CP-2021-0559 - Mise en œuvre des politiques d'insertion - Approbation d'un accord de partenariat avec l'Agence nationale de formation professionnelle pour les adultes (AFPA) - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0556 et CP-2021-0559.

L'avis de la commission est favorable sur ces deux rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

N° CP-2021-0558 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Attributions de subventions aux associations œuvrant pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour pour être mis à la séance du prochain Conseil de la Métropole.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2021-0565 - Villeurbanne - Personnes en situation de handicap - Attribution d'un financement au projet d'habitat inclusif porté par l'association Simon de Cyrène Lyon Métropole pour l'année 2021 - Préfiguration du dispositif d'aide à la vie partagée - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0565.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2021-0566 - Collèges publics - Attributions de subventions d'investissements - Equipements - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0566.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2021-0568 - Attribution de subvention à la Fédération des arts de la rue (FNAR) Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'une étude-action - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0568.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2021-0569 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'événement Forum European Lab du 8 au 10 juin 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0569.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

N° CP-2021-0571 - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attributions de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° CP-2021-0572 - Vie associative - Attributions de subventions de soutien aux associations qui promeuvent l'engagement citoyen et le développement de la vie associative - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0571 et CP-2021-0572.

L'avis de la commission est favorable sur ces deux rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2021-0573 - Rillieux la Pape - Bron - Parcs-cimetières - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains - Période du 1er décembre 2020 au 28 février 2021 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0573.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

Présidence de madame Emeline Baume 1^{ère} Vice-Présidente

N° CP-2021-0575 - Augmentation de capital de la société publique locale (SPL) d'efficacité énergétique (SPL OSER) - Autorisation de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL OSER - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction projets et énergie des bâtiments -

N° CP-2021-0576 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements situés 18 route d'Ecully - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0577 - Décines Charpieu - Caluire et Cuire - Lyon 3° - Lyon 6° - Feyzin - Dardilly - Villeurbanne - Vénissieux - Saint Genis Laval - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise de la Covid-19 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0578 - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements sis avenue Terver - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0579 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements sis allée du Rhône et place Claudius Béry - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0580 - La Tour de Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis avenue des Monts d'Or - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0581 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 7 logements sis 21 rue Justin Godart - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0582 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 42 rue du Repos - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0583 - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 191 logements situés 1 à 6 chemin de Malval - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0584 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 37 logements sis rue Charpak - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0585 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 14 logements situés 33 rue des Minguettes - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° CP-2021-0586 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 87 à 89 rue des Fontanieres - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2021-0407 du 25 janvier 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0575 à CP-2021-0586.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-057 5 à CP-2021-0579.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-058 0 à CP-2021-0584.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-058 5 et CP-2021-0586.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Bruno BERNARD, compte-tenu de son intérêt moral au regard de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n°CP-2021-0579**, **CP-2021-0581** et **CP-2021-0582** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER, Mme Béatrice VESSILLER ainsi que M. Philippe COCHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n°CP-2021-0577**, **CP-2021-0578**, **CP-2021-0580** et **CP-2021-0584** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Renaud PAYRE, Mme Nathalie FRIER ainsi que Mme Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n°-CP-2021-0579**, **CP-2021-0581** et **CP-2021-0582** (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Cédric VAN STYVENDAEL, M. Renaud PAYRE et Mme Véronique MOREIRA, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au débat pour le dossier n° **CP-2021-0583** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Raphaël DEBÛ, en tant que délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société ICF Sud-Est Méditerranée, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0585** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N°CP-2021-0588 - Valorisation des données au service de la transition énergétique - Convention avec Enedis pour accéder aux données de consommation d'électricité - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0588.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° CP-2021-0589 - Déchets - Contrat avec Eco-mobilier pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets d'éléments d'ameublement dans les plateformes nettoyage - Approbation d'une convention - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0590 - Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention pour le transport des dons issus des donneries - Avenant n°2 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0591 - Déchets - Reprise des emballages en papiers cartons non complexés (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société European products recycling (EPR) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0592 - Déchets - Reprise des déchets d'emballage en aluminiums rigides issus des centres de tri - Avenant au contrat de reprise filières avec la société Regeal-Affimet - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0593 - Traitement des déchets - Mouvements transfrontières de déchets entre la Principauté de Monaco et l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - Contrat relatif à l'élimination de déchets faisant l'objet de mouvements transfrontières - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0594 - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Dispositif de propreté globale - Entretien et nettoyage des espaces dénommés Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon pour les années 2021-2025 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0595 - Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet-Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés 2021-2025 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° CP-2021-0596 - Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Convention avec la Ville de Lyon, les bailleurs et les copropriétés pour les années 2021-2025 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0589 à CP-2021-0596.

L'avis de la commission est favorable ainsi que celui du conseil d'exploitation de la régie prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-058 9 à CP-2021-0593.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-059 4 à CP-2021-0596.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Renaud PAYRE, Mme Nathalie FRIER ainsi que Mme Dominique NACHURY, en tant que déléguées de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° **CP-2021-0595** et **CP-2021-0596** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Bruno BERNARD, compte tenu de son intérêt moral au regard de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° **CP-2021-0595** et **CP-2021-0596** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, en tant que délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée général et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0596** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER, Mme Béatrice VESSILLER ainsi que M Philippe COCHET, en tant que délégués de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° **CP-2021-0596** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

N° CP-2021-0599 - Eau et assainissement - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2021 - Convention entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0600 - Eau et assainissement - Attribution d'une subvention à l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Convention entre la Métropole de Lyon et l'OTHU - Année 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0605 - Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Espaces naturels sensibles (ENS) - Projet nature du Plateau de Méginand, du Ribes et du Ratier - Etude de mise à jour du plan de gestion 2021 - Convention de subvention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2021-0606 - Chassieu - Saint Priest - Programme d'accessibilité à Eurexpo - Travaux d'adaptation de la mesure compensatoire environnementale friche in situ - Avenant n°1 à la convention de participation financière avec le Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° CP-2021-0608 - Santé et qualité de l'air - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour son programme d'actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0599, CP-2021-0600, CP-2021-0605, CP-2021-0606 et CP-2021-0608.

L'avis de la commission est favorable sur ces cinq rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Anne GROSPERRIN, en tant que déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures de l'eau (GRAIE), n'ayant pas pris part au vote des dossiers **n° CP-2021-0599** et **CP-2021-0600** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mmes Emeline BAUME et Hélène DROMAIN, en tant que déléguées de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL), n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0606** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

N° CP-2021-0601 - Charly - Eaux pluviales - Gestion et entretien des espaces verts liés au bassin extra-Frenet - Convention avec la Ville de Charly - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0602 - Givors - Grigny - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0603 - Saint Genis Laval - Secteurs à l'aval du Vallon des hôpitaux - Exutoire pluvial et restructuration secteur rue Guilloux - Principe d'acquisition de lots de copropriété situés rue Guilloux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° CP-2021-0604 - Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0601 à CP-2021-0604.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

N°CP-2021-0607 - Vaulx en Velin - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Graines urbaines pour la création d'un jardin participatif pédagogique de l'espace Carmagnole pour son programme 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0607.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2021-0609 - Jonage - Meyzieu - Convention financière avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon pour la gestion de la mesure compensatoire écologique à Jonage liée à l'implantation du lycée Arnaud Beltrame à Meyzieu - Convention d'occupation temporaire permettant les aménagements induits par la mesure compensatoire - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N°CP-2021-0612 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2020-2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

N°CP-2021-0614 - Métropole quartiers d'été 2021 - Attributions de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0616 - Feyzin - Contrat de ville métropolitain - Quartier Razes/Vignettes Figuières Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Feyzin - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N°CP-2021-0617 - Fontaines sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Fontaines sur Saône - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0618 - Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Meyzieu - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0609, CP-2021-0612, CP-2021-0614, CP-2021-0616 à CP-2021-0618.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0609, CP-2021-0612, CP-2021-0614, CP-2021-0616 et CP-2021-0617.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour le dossier n°CP-2021-0618.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Présidence de madame Emeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

N°CP-2021-0610 - Bron - Saint Priest - Schéma de développement universitaire (SDU) - Campus Porte des Alpes - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° CP-2021-0611 - Oullins - Opération de requalification du boulevard de l'Yzeron - Protocole d'accord transactionnel avec la société TEMSOL - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N°CP-2021-0625 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, avec dispense de paiement, du volume n°1 correspondant à un passage couvert public et dépendant de l'ensemble immobilier situé 13 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0627 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 22-32 chemin des Laies et appartenant à la société Phosphore Aménagement ou toute société qui lui sera substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0628 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 B chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0629 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0630 - Lissieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 39 chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0631 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 chemin de Charvery - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0632 - Saint Didier au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 41 rue de la République et appartenant à la Ville de Saint Didier au Mont d'Or - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0633 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition à titre onéreux, du lot n°38 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0634 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°9 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0635 - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un bâtiment situé 50 rue Roger Salengro - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0636 - Rillieux la Pape - Ecologie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit La Teyssonnière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0637 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n°40 et t 26 situés 2 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0638 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0639 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 588 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0640 - Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alaï - Acquisition, à titre onéreux, des lots n°9 et 17 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0641 - Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de la moitié indivise d'un bien situé 271 route de Genas - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0642 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de l'immeuble situé 1 rue Viret - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0643 - Lyon 9°- Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de 8 lots de copropriété situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0644 - Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, au profit de la SA d'HLM Alliade habitat à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 110 rue de la République - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0645 - Vaulx en Velin - Habitat - Logement social - Revente, au profit de la Ville de Vaulx en Velin, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'une maison d'habitation située 208 avenue Roger Salengro - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0646 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, au profit de la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n°21 et 31 à usage de stationnement et local commercial situés 88 rue Hippolyte Kahn - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0647 - Villeurbanne - Equipement public - Revente à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n°26, 28, 32, 33 et 34 à usage de stationnement et plateaux à aménager situés 88 rue Hippolyte Kahn - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0648 - Villeurbanne - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, d'un terrain à la société La Française Real Estate Manager, situé rue Georges Méliès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0650 - Lyon 3°- Habitat et logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH), à titre onéreux, par bail emphytéotique, de lots dans un immeuble en copropriété situé 225 rue de Créqui - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N°CP-2021-0651 - Lyon 6°- Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 283 cours Lafayette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0652 - Bron - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terrailon - Annulation d'une copropriété, avec attribution du sol, à titre onéreux à un propriétaire privé des parcelles cadastrées B 3159 et B 3160, situées 10 rue Marcel Bramet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0653 - Givors - Voirie - Mise à disposition par autorisation d'occupation temporaire de la Métropole de Lyon de 2 parcelles de terrain nu sises 8 rue Pierre Séward constituant les abords de la gare - Abrogation de la décision de la Commission permanente n°CP-2020-3799 du 10 février 2020 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0654 - Lyon 7°- Développement urbain - Projet urbain partiel (PUP) de Gerland - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Pierre Bourdeix, Abraham Bloch et Paul Massimi appartenant à la société immobilière Abraham Bloch (SIAB) et à la société LP4 ou à toutes autres sociétés à elles substituées - Abrogation de la décision de la Commission permanente n°CP-2017-1539 du 3 avril 2017 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0610, CP-2021-0611, CP-2021-0625, CP-2021-0627 à CP-2021-0648 et CP-2021-0650 à CP-2021-0654.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0610, CP-2021-0611, CP-2021-0625, CP-2021-0627 et CP-2021-0628.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0629 à CP-2021-0633.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0634 à CP-2021-0638.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0639 à CP-2021-0643.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0644 à CP-2021-0648.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0650 à CP-2021-0654.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Jean-Michel LONGUEVAL, à sa demande, compte tenu de sa qualité de Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0610** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Cédric VAN STYVENDAEL, M. Renaud PAYRE, Mme Véronique MOREIRA ainsi que M. Gilles GASCON, en tant que délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0642** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, en tant que délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0644** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Bruno BERNARD, compte tenu de son intérêt moral au regard de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0650** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Renaud PAYRE, Mme Nathalie FRIER ainsi que Mme Dominique NACHURY, en tant que délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n°CP-2021-0650** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2021-0615 - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Meyzieu - Mions - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Lyon - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenarial pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) pour son programme d'actions 2021 - Approbation d'une convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0619 - Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartier Arsenal Carnot Parmentier - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Saint Fons, à l'association Espace Créateur de Solidarités, à Alliade Habitat et à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0620 - Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain - Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à Alliade habitat et à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0621 - Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Bel Air, Garibaldi et Bellevue - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Saint Priest, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole Habitat (EMH), à Alliade Habitat, au pôle enfance famille Léo Lagrange Centre Est, à la Régie Pautet, à la Sauvegarde 69 et au centre social de l'Olivier - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0622 - Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Grande Ile et Sud - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx en Velin, Alliade habitat, Multiservices développements (MSD), Atelier Emmaüs, VoisinMalin, Poly' Gones Consultants, Dynacité, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) et l'OPH Est Métropole habitat (EMH) - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0623 - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes Clochettes, Etats Unis Langlet Santy, et Duclos Barel - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Vénissieux, à Alliade Habitat, à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, à la SACOVIV et aux Compagnons Bâisseurs - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0624 - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartiers du Tonkin, de Bel-Air/les Brosses, des Buers nord et sud, de Saint-Jean et Monod - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

N° CP-2021-0626 - Grigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, avec dispense de paiement, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Pierre Séward et Jean Sellier et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° CP-2021-0649 - La Tour de Salvagny - Habitat et logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de lots dans un immeuble en copropriété situé 2 rue de Paris - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0615, CP-2021-0619 à CP-2021-0624, CP-2021-0626 et CP-2021-0649.

L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0619 à CP-2021-0622.

(Opérations de vote).

Le vote est ouvert pour les dossiers n°CP-2021-0623, CP-2021-0624, CP-2021-0626 et CP-2021-0649.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le vote est clos.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Raphaël DEBÛ, en tant que délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société ICF Sud-Est Méditerranée, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0615** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Lucie VACHER, en tant que déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier **n° CP-2021-0615** (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Cédric VAN STYVENDAEL, M. Renaud PAYRE, Mme Véronique MOREIRA ainsi que M. Gilles GASCON, en tant que délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0621, CP-2021-0622 et CP-2021-0624 (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Renaud PAYRE, Mme Nathalie FRIER ainsi que Mme Dominique NACHURY en tant que délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0620, CP-2021-0622 et CP-2021-0623 (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Bruno BERNARD, compte tenu de son intérêt moral au regard de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0620, CP-2021-0622 et CP-2021-0623 (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mme Lucie VACHER ainsi que M. Philippe COCHET, en tant que délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0619, CP-2021-0626 et CP-2021-0649 (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- Mme Béatrice VESSILLER, en tant que déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0626 et CP-2021-0649 (article 28 du règlement intérieur du Conseil),

- M. Renaud PAYRE, en tant que délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Alliade habitat n'ayant pas pris part au vote des dossiers n°CP-2021-0615, CP-2021-0619, CP-2021-0620, CP-2021-0622 et CP-2021-0623 (article 28 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Conseiller BADOUARD.

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons enfin, chers collègues, à la partie avec débat.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° CP-2021-0549 - déplacements et voirie - Lyon 2°- Lyon 5°- Pont Bo naparte - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0549. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre demandes d'intervention. Tout d'abord, le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, si vous me le permettez, je retire mon intervention pour l'instant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller DA PASSANO : Idem.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous sommes saisis d'un projet de décision au sujet de travaux de réparation lourde sur le pont Bonaparte. En commission déplacements et voirie, en amont de cette Commission permanente, monsieur le Vice-Président Fabien Bagnon nous annonce qu'il nous dressera, lors de la prochaine commission déplacements et voirie, en juin, un point détaillé sur l'état du patrimoine métropolitain en matière d'ouvrages d'art, notamment sur les infrastructures les plus sensibles et dégradées qui soulèvent des enjeux de sécurité.

Nous nous en sommes réjouis car nous demandons la transparence sur ces informations depuis janvier. Le groupe Synergies par la voix d'Éric Vergiat ainsi que le groupe Progressistes par la voix de Jean-Luc Da Passano vous avaient alerté par le biais de questions orales, lors du Conseil de janvier, sur l'état particulièrement dégradé de certains de nos ouvrages d'art et avaient réclamé des précisions. La réponse du Vice-Président avait été pour le moins évasive.

Mais surprise, divine surprise ! Cet état détaillé sur les ponts et passerelles est dressé le 27 mai dans la presse, avec un article très documenté de Lyon Capitale qui évoque des classifications, des détails sur les travaux à engager, des budgets et des calendriers. On en apprend plus en lisant Lyon Capitale qu'en assistant aux Conseils et aux commissions. Une nouvelle fois, vous faites donc passer les médias avant les Élus métropolitains et les Maires, et nous déplorons ces méthodes d'information et de communication qui posent un réel problème démocratique, tant elles sont irrespectueuses à l'endroit des élus que nous sommes, opposition et majorité.

Force est de constater quelques mois après nos alertes, avec la mise à sens unique du pont de Vernaison et l'accident du pont de Rochetaillée/Couzon, que le mur de la réalité est là. Et rien ne vous sert de vous défausser sur les précédents exécutifs et sur les précédentes majorités.

Car comme vous le savez très bien, le précédent exécutif avait fait adopter un plan de surveillance des ouvrages d'art en octobre 2018. Un budget avait été affecté aux travaux sur la passerelle de l'Île Barbe, et s'agissant du pont de Vernaison, une enveloppe de près de 11 M€ avait été votée en janvier 2020 pour l'engagement des travaux conservatoires ainsi que des études pour la construction d'un nouveau pont pérenne et celle d'un pont provisoire en cas de dégradation accélérée de l'ouvrage existant, qui semble malheureusement se confirmer.

Il s'agit donc de s'inscrire dans cette continuité et d'amplifier les efforts. Au bout d'un an de mandat, vous ne pouvez plus en permanence reporter la faute sur l'Exécutif précédent, il vous faut assumer maintenant vos responsabilités pleinement.

L'enjeu, quand on parle d'infrastructures de mobilité, de desserte de nos territoires, de fluidité des circulations, de sécurité des déplacements, n'est pas partisan. C'est un sujet qui doit être pris à bras-le-corps de façon collective, dans une forme de consensus. Et il réclame que vous prévoyiez des budgets d'investissement. Or, ces budgets, vous le savez maintenant, sont importants, oui, mais ils sont prioritaires sur beaucoup d'autres, nous semble-t-il !

Si on veut se réapproprier nos fleuves, il faut pouvoir aussi les traverser facilement et en toute sécurité, que l'on soit à pied, en vélo ou en voiture. Dans le cas contraire, le fleuve peut très vite devenir une frontière qui entrave le maillage territorial entre les rives et nuit à l'équilibre de nos bassins de vie.

Dans le même esprit, je m'étonne du courrier du 29 avril de La Ville à Vélo, dont le Vice-Président Fabien Bagnon a pendant longtemps été co-président. Dans ce courrier qui fait suite à l'accident sur le pont de Couzon/Rochetaillée, le collectif dont vous êtes proche réclame l'interdiction pérenne de la circulation automobile sur ce pont. Il faut être bien loin du terrain et des conditions de circulation en Val de Saône pour réclamer que la Métropole réserve le pont de Couzon/Rochetaillée aux modes doux car les automobilistes ne s'évaporent pas aussi vite que vous le voulez, du jour au lendemain. On ne viendrait que reporter le trafic et accentuer la charge sur des ouvrages en amont et en aval, qui sont déjà saturés en heure de pointe et font aussi l'objet d'une classification préoccupante au titre de l'IQOA (image qualité ouvrages d'art).

Nous réclamons, de longue date, l'engagement de la construction d'une nouvelle passerelle modes doux entre Couzon et Rochetaillée, complémentaire à l'ouvrage routier existant qui doit être profondément rénové. Cette demande a une nouvelle fois été renouvelée par les Maires du Val de Saône dans un courrier qui vous a été récemment adressé, monsieur le Président. La presse évoque un encorbellement du pont Couzon au Mont d'Or/Rochetaillée sur Saône existant pour les vélos et les piétons, ce qui permettrait de maintenir le pont à double sens de circulation automobile, comme cela est prévu sur le pont de Neuville sur Saône. Est-ce que vous nous le confirmez ?

On découvre, d'ailleurs, dans Lyon Capitale, et vous corrigerez le montant si les journalistes l'ont mal transcrit, que vous dédiez une enveloppe de 21 M€ à la rénovation ou à la reconstruction des ponts sur le mandat. Avec une enveloppe aussi réduite, laissez-nous vous dire que nous avons du souci à nous faire, vu l'ampleur de la tâche qui est devant nous.

Avez-vous prévu une enveloppe supplémentaire pour mener à bien, sur le territoire métropolitain, l'ensemble des travaux de rénovation, de reconstruction, de restructuration de certains ouvrages de franchissement et de construction de nouveaux ponts et passerelles ? Et quelles échéances de ces différents travaux ?

J'en termine en attendant des réponses et nous vous demandons effectivement un certain nombre de réponses précises et chiffrées de votre part. À *minima*, vous nous confirmerez si les informations contenues dans l'article de Lyon Capitale puisque, visiblement, si ces informations sont effectivement actées, monsieur Bagnon trouve plus facilement les adresses et e-mail des journalistes que les nôtres ou celles des Maires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller RAY : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, la décision dont nous traitons ici, relative au pont Bonaparte, s'inscrit dans un contexte particulier, notamment marqué par l'incident survenu sur le pont de Couzon après le passage d'un camion de 32 tonnes, et nous rappelle combien le sujet est d'importance puisque la Métropole est en charge de la gestion de 735 ouvrages dont elle doit garantir le bon entretien mais aussi et surtout la sécurité de leurs usagers.

Ce ne sont pas moins de 186 de ces ponts qui sont aujourd'hui sous surveillance dont certains nécessitent à court terme des travaux de rénovation et de sécurisation. N'oublions pas que cette situation est héritée de nos prédécesseurs qui, bien qu'avertis de l'état critique de certains ouvrages, ont trop souvent préféré engager la construction de nouveaux ponts plutôt que de travailler à l'entretien et à la rénovation des ouvrages existants.

Pour le mandat à venir, nous choisissons au contraire d'agir en priorité pour la restauration et la modernisation des ouvrages existants, afin d'éviter le franchissement de seuils critiques irréversibles qui mettent en danger les usagers, menacent la bonne circulation sur le territoire et engendrent in fine des coûts conséquents de surveillance et de réparation.

Pour servir cette politique, ce sont donc plus de 80 M€ que nous investirons, au cours du mandat, dans des opérations de maintenance et de rénovation des ponts existants. Ces investissements concernent, notamment, le pont Bonaparte, sous surveillance renforcée depuis 2013, qui est un point de passage essentiel entre l'Ouest de l'agglomération et sa partie Est, pour les riverains comme pour les convois exceptionnels. Ces travaux de rénovation seront l'occasion de donner une meilleure place aux modes actifs, en intégrant le passage du futur REV (Réseau express vélo) tout en conservant une largeur de trottoir favorable aux déplacements piétons.

Chers collègues, nous agissons en responsabilité, par une gestion patrimoniale rigoureuse, pour la sécurité des habitants du territoire, et cet impératif de sécurité, nous le garantissons par les travaux de rénovation que nous mènerons sous ce mandat, toujours dans le souci de la concertation et du dialogue avec les Maires et les riverains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON : Merci monsieur le Président, donc, effectivement, en complément de ce qu'a dit monsieur Ray, en arrivant aux responsabilités, nous avons trouvé plusieurs dossiers de ponts qui avaient fait l'objet d'études pour des constructions neuves mais très peu d'études avancées sur la maintenance ou la reconstruction de ponts existants. Même si ces sujets devraient faire l'objet de consensus, il faut quand même partager cet état des lieux sur l'état actuel de notre patrimoine et l'important besoin, en termes de rénovations lourdes, voire de reconstructions qu'ils nécessitent.

Pour vous détailler un peu plus les opérations qui sont prévues sur le mandat, il y a donc une rénovation sur le pont Paul Bocuse à Collonges au Mont d'Or, avec des travaux prévus fin 2022, le pont Bonaparte qui fait l'objet de la présente délibération, bien sûr, le pont de Neuville sur Saône pour 4,5 M€, avec la prévision d'une passerelle en encorbellement qui permettra d'améliorer les mobilités modes actifs, à la fois piétonnes et vélos, sur ce pont à l'horizon 2025.

Le pont de Couzon au Mont d'Or, que vous avez abordé dans votre intervention, la faisabilité technique d'une passerelle en encorbellement n'est pas actuellement garantie mais c'est bien notre objectif de la réaliser sous réserve de faisabilité technique permettant, là aussi, d'améliorer les mobilités des modes actifs, à la fois piétons et vélos.

Le pont de l'Île Barbe, également, comme vous le savez, avec là, la nécessité de reconstruction totale du pont et avec de fortes contraintes patrimoniales et un regard des ABF (Architectes des bâtiments de France) qui a fait l'objet d'une présentation publique, une réunion publique où nous avons pu partager, à la fois, l'état de ce pont et la perspective de reconstruction et l'ensemble des contraintes qui pèsent sur cette reconstruction. Voilà une réunion publique, pour rappel, qui a été faite en présence du Maire de Caluire et Cuire, de Madame le Maire du 9^{ème} arrondissement et de l'adjoint à la mobilité du Maire de Lyon.

Également, pour être complet, la reconstruction, enfin une opération de maintenance lourde sur le pont de l'Université sur le Rhône pour 6 M€ et puis, les trémies de Perrache avec des interventions prévues pour un budget total de l'ordre de 10 M€. Donc, comme vous pouvez le voir, nous avons pris ce sujet très au sérieux et à bras-le-corps, avec des budgets en augmentation significative par rapport à ce qui avait été consacré sur le précédent mandat, à la fois pour garantir, bien sûr, la sécurité de nos concitoyens lorsqu'ils empruntent ces ouvrages et, à la fois, pour maintenir les déplacements dans des secteurs, comme vous l'avez noté, des secteurs qui sont particulièrement contraints en raison de ces franchissements peu nombreux.

Voilà, effectivement, on reviendra sur l'ensemble de ces informations, lors de la prochaine Commission déplacements et voirie pour pouvoir de nouveau échanger sur le sujet. Voilà, ce que je pouvais dire sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Kimelfeld, vous voulez une minute ?

M. le Conseiller KIMELFELD : Je veux bien une minute, monsieur le Président. Je pense que monsieur Ray et monsieur Bagnon ne peuvent pas comme cela, de manière tout à fait légère, sans avoir l'air d'y toucher, dans leurs propos, expliquer, finalement, clairement, que vos prédécesseurs, monsieur le Président, auraient, comment dire, foulé au pied la sécurité pour construire de nouveaux ponts : alors si c'est la réalité, auquel cas, il faut nous donner précisément, mais précisément, les éléments confirmés par l'administration, c'est-à-dire à quel moment il y a un arbitrage dans cette maison qui soit fait par monsieur Collomb, par moi-même, par un de nos Vice-Présidents qui met de côté la sécurité pour favoriser la construction d'un nouveau pont.

C'est une accusation assez importante et je souhaiterais, monsieur le Président, que vous puissiez y apporter toute la lumière nécessaire. Il en va de la probité de mon prédécesseur monsieur Collomb, de la mienne. On ne peut pas lancer comme cela de manière légère, dans son jardin, comme monsieur Ray ou dans son bureau, des accusations de cette importance-là. Je n'ai pas le souvenir que nous ayons fait ce type d'arbitrage. J'ai plutôt le souvenir, d'ailleurs, en tout cas pour ce qui me concerne, et je crois que c'est la même chose pour monsieur Collomb, d'avoir très rapidement mis en place les procédés, les processus pour la surveillance de l'ensemble de ces ponts. Et je souhaiterais qu'on en fasse toute la lumière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pélaez, si vous souhaitez aussi rajouter un mot.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Oui, il faut un petit peu rétablir la vérité et je remercie David de l'avoir fait. Je rappelle, quand même, que lorsque la Métropole a été créée en 2015, elle a effectivement hérité d'un patrimoine très dégradé. Je rappelle aussi que c'est suite à la catastrophe du pont Morandi à Gênes et à la mission d'information sur la sécurité des ponts lancée par le Sénat, que des mesures de surveillance ont été renforcées et qu'elles ont été faites de la manière la plus sérieuse qui soit et, notamment, de nombreuses études et différents scénarios possibles de faisabilité ont été menés.

Il faut rappeler aussi que, sous le mandat précédent, puisqu'on parle de sécurité, il y a eu des efforts conséquents, extrêmement importants, de mise aux normes des tunnels réalisées sur les deux derniers mandats pour assurer une pleine sécurité. Et il faut aussi rappeler que, si on voit bien qu'il y a une absence de visibilité totale sur le contenu de votre PPI, on parle de parfois, dans certains articles, de 21 M€, monsieur Ray vient de parler de 80 M€, monsieur Bagnon a égrainé quelques chiffres, on n'a aucune visibilité réelle sur ce qui se passe véritablement. Ce qui est sûr en tout cas et la réalité qui est inscrite dans votre propre PPI, c'est qu'entre 2015 et 2020, c'est 369 M€ de dépenses qui ont eu lieu sur le domaine public et les ouvrages d'art et que sur votre mandat, pour l'instant, de ce qu'on peut en voir de manière aussi peu claire et peu précise qu'on peut la voir, c'est seulement une enveloppe de 239 M€ qui ont été votés, soit une baisse de 38 %. Donc, il faut un petit peu, sur ce genre de dossier, être sérieux et ne pas renvoyer la faute sur les autres. Ce sont des dossiers compliqués et on avait effectivement hérité en 2015 d'une situation compliquée. Il faut qu'on le fasse sérieusement et ne pas se renvoyer comme cela ; c'est totalement insupportable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Pélaez de rappeler que la Métropole de Lyon a récupéré les ponts en 2015, du Département du Rhône, et c'est cela que j'ai compris dans l'intervention précédente, qui étaient en mauvais état, vous l'avez rappelé vous-même.

Voilà, moi je le redis, ce qu'a dit monsieur Bagnon, je pense que la maintenance de ces ponts sur les 20 ou 30 dernières années n'a pas été suffisante. Voilà, après, nous allons assumer naturellement les choses. Je vous rassure puisque les budgets de maintenance, de petite maintenance sur les ponts, de petite et moyenne maintenance, sont en augmentation à la PPI et passent de 30 M€ en 2015-2020 à 37 M€ et je ne parle pas des maintenances lourdes. Tout cela sera présenté en commission mobilités, monsieur Bagnon vient de le rappeler.

Si tout le monde en est d'accord, bien sûr, il ne faudrait pas -et j'ai cru entendre des propos préalables- qu'il ne fallait pas qu'il y ait trop de parties informatives dans les commissions. Donc, je souhaite que cela soit présenté et sur cette délibération qui concerne le pont Bonaparte dont on a d'ailleurs peu parlé, je crois qu'il n'y a pas de difficulté.

Monsieur Kimelfeld, à nouveau et puis on va essayer de conclure...

M. le Conseiller KIMELFELD : Je ne veux pas vous embêter avec cela mais je suis rarement à revenir sur les sujets mais oui ou non, monsieur Bagnon, a-t-il un exemple concret d'un moment où l'arbitrage a été fait en faveur de construction de nouveaux ponts, au mépris de la sécurité, puisque c'est ce qui l'indique dans son intervention, de manière tout à fait très cool, hein ? Il est toujours très cool, très sympa, c'est très calme mais sur le fond, c'est quelque part extrêmement grave comme accusation. Donc, je souhaite, avant que ce soit repris par la presse, avant que ce soit repris par les uns et les autres, qu'on clarifie cela. Est-ce qu'à un moment donné, il y a eu un arbitrage d'un Président de la Métropole qui a dit : Finalement écoutez, au vu des dossiers, la sécurité, cela ne m'intéresse pas, on va faire un nouveau pont !"

M. LE PRÉSIDENT : Vous tenez les mêmes propos que précédemment. Donc, je vous remercie à nouveau. On les a bien entendus et moi, je n'ai pas entendu cela de monsieur Bagnon ! Voilà !

M. le Conseiller KIMELFELD : Si vous ne l'avez pas entendu, c'est le principal. Ma foi, puisque vous ne l'avez pas entendu, on va considérer que cela n'a pas été dit !

M. LE PRÉSIDENT : D'autant plus que cela n'a pas été dit sous cette forme que vous avez reprise !

M. le Conseiller KIMELFELD : Donc, c'est moi qui suis, sans doute, paranoïaque ! Peut-être ?

M. LE PRÉSIDENT : Pas assez attentif parfois dans des longues séances !

M. le Conseiller KIMELFELD : Un peu distrait peut-être alors, plus que paranoïaque ?

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, ce doit être cela ! Je vais mettre ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Merci pour cette unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N°CP-2021-0551 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention à la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 2021 - Convention-cadre avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Convention de partenariat avec le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et la Région Haute Matsiatra - Convention de mécénat avec SAUR Solidarités - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0551. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Oui, bonjour, je voudrais en profiter justement pour dire deux mots sur cette coopération qui concerne la Région Haute Matsiatra à Madagascar et qui existe depuis 2006. Un audit a été réalisé en 2020 qui n'a révélé pratiquement aucun point d'amélioration, sauf un, l'information insuffisante auprès des Grand Lyonnais. C'est pour cela que je profite de l'occasion qui nous est donnée par le groupe Synergies pour vous en parler très rapidement.

Donc, ce nouveau programme s'inscrit dans la continuité des précédents avec juste trois points forts supplémentaires, une autonomisation de la Région, une implication supérieure des Grand Lyonnais, et notamment, des universités et de dix écoles et une attention particulière portée à l'égalité femmes/hommes.

Je rappelle que cette coopération est financée par le dispositif de la loi Oudin qui permet d'utiliser 1 % de la facture d'eau pour des actions de solidarité. Nous avons choisi d'y consacrer 0,6 % et donc, avec la partie fonds eau que vous avez votée tout à l'heure, cela représente, si l'on veut une image un petit peu parlante, deux litres d'eau sur les deux baignoires que consomme le Grand Lyonnais tous les jours, en permettant l'accès à l'eau d'une population particulièrement défavorisée à Madagascar. Voilà ce que je voulais juste en dire rapidement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Synergies-Métropole. Je crois que c'est monsieur Vincent.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président merci, chers collègues, mesdames et messieurs, nous sommes saisis d'un projet de décision au sujet d'un nouveau programme de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute Matsiatra à Madagascar, jusqu'en 2025, le précédent programme Eaurizon étant arrivé à son terme cette année.

C'est l'occasion pour le groupe Synergies de rappeler son attachement au co-développement qui passe, notamment, par des programmes de coopération décentralisée efficaces qui dépassent le seul cadre de l'action humanitaire, pour permettre à des territoires défavorisés et à leurs habitants de se saisir pleinement de leur destin et d'être acteurs d'un changement durable.

Pour rappel, la Métropole -la Communauté urbaine à l'époque- s'est engagée depuis 2003 avec la création d'un fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, qui permet, depuis bientôt 20 ans, de financer des infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations les plus défavorisées dans plus d'une vingtaine de pays, principalement en Afrique. Dans le cadre de ce fonds eau, nous avons aussi mobilisé ingénierie, expertise et savoir-faire pour accompagner les projets en direction des pays où l'accès à l'eau est un enjeu majeur, mais aussi pour assurer un transfert de connaissances et de compétences.

Depuis 2006, nous avons engagé un programme de coopération décentralisée avec la Région malgache Haute Matsiatra. Les élus du groupe Synergies se félicitent que nous prolongions le programme Eaurizon, qui avait fait suite au projet CAP'eau qui avait lui-même succédé au projet AGIRE. Le programme a fait ses preuves et est monté en charge. Il contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants sur place en améliorant l'accès des services en eau et en assainissement, ce qui est aussi un enjeu de santé publique et en garantissant le caractère durable de cet accès, dans un cadre où la ressource en eau se raréfie et fait parfois l'objet de spéculations inhumaines.

Nous avons néanmoins quelques remarques et interrogations à vous soumettre :

- quel sera l'impact du passage en régie publique sur ces coopérations décentralisées dans le cadre du fonds eau ? Car, pour rappel, celui-ci est cofinancé par le délégataire Eau du Grand Lyon, c'est-à-dire Véolia, dans le cadre de la loi Oudin de 2005 qui fixe la participation pour la solidarité internationale à 0,4 % des recettes eau et assainissement. Le délégataire n'étant pas mentionné parmi les partenaires et financeurs de ce projet, cela nous interpelle.

- et puis, plus globalement, quelle est votre vision de la coopération décentralisée ? Quelle est votre stratégie en la matière ? Souhaitez-vous maintenir, réduire ou augmenter les enveloppes budgétaires dédiées ? Souhaitez-vous vous inscrire dans la continuité, réorienter ou revoir les projets de fond en comble ? Quels seront les territoires ciblés et pour quels types d'interventions ?

Je pense que toutes ces questions doivent faire l'objet d'un débat en séance publique lors d'un Conseil métropolitain.

Je vous remercie par avance pour les précisions que vous voudrez bien nous apporter et qui seront de nature à éclairer notre commission. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. Est-ce que madame Dromain souhaite apporter des compléments ?

Mme la Vice-Présidente DROMAIN : Alors en ce qui concerne la politique qui doit être menée en matière de coopération décentralisée, il faut distinguer peut-être l'aspect fonds eau et l'aspect coopération décentralisée en général. En ce qui concerne le fonds eau et la coopération décentralisée avec Madagascar, nous restons dans la continuité et les territoires concernés sont issus d'une liste qui fait consensus auprès des différents acteurs. Comme vous le savez, monsieur Vincent, nous ne sommes pas tous seuls. Donc, *a priori*, il n'y aura pas de changement au niveau de la territorialité.

Pour la coopération décentralisée en général (la politique internationale de la Métropole), cela serait un petit peu trop long de vous répondre mais c'est avec plaisir que nous pourrions discuter avec vous. Effectivement, il y a certains territoires qui seront davantage favorisés que d'autres mais on reste dans une continuité et il n'y a pas de révolution. J'espère avoir répondu à l'essentiel de vos questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. C'est l'unanimité sur cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

N° CP-2021-0552 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), l'Université Lumière de Lyon, au Labo de l'ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épiceries sociales Rhône-Alpes (GESTA), Les petites cantines, Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) et au Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0552. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, nous avons quatre demandes de temps de parole. Tout d'abord, le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pélaez.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Oui, monsieur le Président, comme cela est rendu possible, notre groupe avait demandé en commission développement économique, numérique, insertion et emploi, le passage de cette délibération en Conseil de la Métropole. Nous regrettons que cette demande ait été rejetée en Conférence des Présidents sans aucune forme d'explication.

Chacun connaît désormais le rôle et l'importance des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le tissu économique de notre Métropole.

Comme vous l'écrivez-vous-même dans la délibération, les acteurs de l'ESS représentent 10 % des entreprises de la Métropole et 12,5 % de ses emplois.

Le taux de progression de l'emploi dans ce secteur est significativement plus important que celui de l'emploi salarié total (23 % contre seulement 3 % sur le territoire métropolitain de 2010 à 2015).

Un important travail de sensibilisation et d'accompagnement a été réalisé sur ces thématiques sous le précédent mandat. Et je crois savoir, madame la Vice-Présidente Emeline Baume, que vous n'y êtes pas étrangère, du fait de vos précédentes fonctions, sous une majorité d'une sensibilité différente.

Vous nous proposez, ce jour, d'attribuer 160 000 € à 8 structures relevant de l'ESS. Déjà, la délibération n°2021-0488 du 15 mars 2021 attribuait 436 000 € pour soutenir 13 organismes de l'ESS dans le cadre de leurs actions 2021-2022.

Ce saucissonnage dans l'attribution des subventions ne nous permet pas d'analyser très clairement la politique de soutien à l'ESS.

Par ailleurs, la délibération précise que près de 2 600 000 M€ sont consacrés en 2021 aux structures favorisant le développement de l'ESS.

En commission, nous vous avons demandé communication d'éléments de bilan concernant l'évolution des budgets dédiés à l'ESS sur le mandat précédant et celles projetées sur ce nouveau mandat, afin que l'on puisse bien appréhender d'où nous partions et où est-ce que nous allons.

Sauf erreur de notre part, ces éléments ne nous ont pas encore été transmis et à la lecture de ces délibérations relatives à l'ESS, nous ne trouvons pas les contours d'une politique métropolitaine, la colonne vertébrale justifiant et explicitant l'intervention de la collectivité.

En matière d'économie sociale et solidaire, il n'existerait pas de critères d'intervention de la Métropole, pas de dispositifs dédiés encadrant l'action de la Métropole. La Métropole agirait comme un guichet, distribution des subventions, sans réel cadre d'action.

En commission, vous nous avez répondu que les critères d'intervention dépendaient des structures : que certaines relevaient de la politique alimentaire, d'autres du soutien à l'entreprenariat, d'autres de la promotion de la santé ou encore de la gestion des déchets.

Ces critères mériteraient, néanmoins, d'être explicités, synthétisés dans un document unique et débattu politiquement, pourquoi pas autour d'une délibération-cadre sur l'économie sociale et solidaire ?

Comment comprendre que certaines politiques métropolitaines soient soumises à un cadre d'intervention strictement délimité et encadré, à des dispositifs rigoureux et évaluables mais qu'une certaine opacité régnerait pour d'autres politiques ?

Comment comprendre à l'opposé, que les acteurs ne bénéficiant pas de vos faveurs, voient durcir leurs critères d'accompagnement métropolitain à leur encontre ?

Sur la French Tech, sur l'institut franco-chinois, sur l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise), toujours la même méthode : vous faites ce que vous reprochiez ardemment aux mandats précédents. En transformant une subvention annuelle de fonctionnement en subvention par appel à projets, vous mettez sous tensions les structures pour les fragiliser et les pousser à marcher droit.

Pour reprendre vos explications récentes en matière d'attributions de subventions à la French Tech, nous pensons que ce secteur de l'économie sociale et solidaire est suffisamment "mature".

Oui, l'économie sociale et solidaire est suffisamment mature pour qu'un cadre d'intervention politique métropolitain partagé soit bien posé, avec des règles claires et établies, conditionnant l'accompagnement métropolitain, explicitant les critères pour être retenu et les taux de subventionnement possibles.

Cette première année de mandat n'a pas manqué de jeter le trouble sur certains choix de la Métropole. Chez nos concitoyens monte peu à peu le refrain "des subventions pour les copains, des injonctions pour les mauvais samaritains."

Une délibération-cadre d'économie sociale et solidaire permettrait de border les choses, d'éviter les suspicions autour de décisions prises arbitrairement ou de manière partisans et donc de sécuriser juridiquement notre collectivité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le président, chers collègues, la présente délibération propose une aide aux différents acteurs de l'ESS à hauteur de l'importance que caractérise l'action de ces structures pour le territoire de la Métropole.

Ces associations, ces coopératives ou fondations constituent, en effet, un secteur d'activité indispensable à la coopération territoriale au sein de laquelle l'économie sociale et solidaire trouve tout son sens.

L'ESS vient notamment répondre à un besoin particulièrement visible depuis la crise sanitaire que nous traversons qui est de renforcer le lien social par l'activité économique. En ce sens, l'ESS contribue à valoriser un tissu associatif en première ligne dans la distribution et la promotion de produits alimentaires notamment en circuits-courts, à destination des personnes les plus défavorisées.

La Métropole, en décidant d'attribuer ces aides, vient ainsi poursuivre son ambition de soutenir l'action locale sur son territoire : accompagnement à la création d'épiceries solidaires, développement des cantines de quartier à prix libre, offre de produits bios et locaux.

Ce sont autant d'actions soutenues qui valorisent l'action des citoyens de la Métropole. Ces tiers-lieux alimentaires viennent animer des territoires via un réseau d'entraide en mettant à l'honneur les ressources locales et en favorisant une consommation plus durable.

En pratique, le soutien à l'ESS vient en effet mettre en relation les acteurs du monde associatif, notamment pour l'aide alimentaire et facilite le dialogue entre ces derniers. Nous le savons, l'alimentation durable et biologique doit être au cœur des politiques d'inclusion sociale mises en œuvre sur notre territoire.

Je pense, notamment, aux GESRA (Groupement des épiceries sociales et solidaires Rhône-Alpes Auvergne) et aux Petites Cantines qui, par leurs actions, promeuvent les ambitions de la Métropole. Rappelons que nous avons déjà soutenu l'ESS à hauteur de 436 000 € le 15 mars dernier. La Métropole doit donc ainsi contribuer à cette dynamique de coopération entre acteurs locaux et favoriser la mixité sociale car mettre en place une stratégie alimentaire vise à recréer un cercle vertueux et permettre à tous les publics de profiter de produits frais, produits de façon durable et localement.

L'alimentation est un droit que nous souhaitons assurer à tous, en mettant par exemple à disposition des espaces pour de nouvelles expérimentations, s'engager dans la diversification des approvisionnements en direction de circuits courts, en assurant aussi un soutien aux épiceries sociales et solidaires pour répondre aux enjeux de cette alimentation bio et durable que nous appelons de nos vœux. Cela passe aussi bien sûr par l'engagement des CCAS sur notre territoire.

Cette aide vient aussi offrir des emplois pérennes dans le respect des salariés qui s'engagent au bénéfice du plus grand nombre, car la pandémie a permis de vérifier le constat que fait l'anthropologue David Graeber : plus un emploi est utile à la société, moins il est payé et considéré.

Aussi, il est de notre devoir de protéger ceux que le contexte social fragilise. C'est en effet le lien avec la population locale et les besoins de cette dernière auxquels l'ESS vient répondre, dans une période qui nous a rappelé, s'il en était besoin, la nécessité de créer et de recréer le tissu social.

Cette stratégie porte l'ambition de réintroduire l'économie sociale et solidaire dans les politiques d'inclusion sociale et d'initier des synergies, une dynamique de territoire qui renforce la coopération.

Si l'action sociale existe aussi en dehors de l'ESS, notamment grâce au bénévolat et aux associations, cette économie doit être soutenue, de même que le recrutement d'employés dans ces secteurs.

Cette délibération permet enfin de subventionner la chaire de l'ESS de l'Université Lyon 2. La recherche faite dans cette veine permettra de mieux comprendre et donc de mieux agir sur ce volet de notre action. La coopération de tous les acteurs est fondamentale. L'action de Gaelis, par exemple, pendant la crise nous montre combien l'action de toutes et tous est indispensable.

Il nous faut toutefois œuvrer à favoriser, là encore, une meilleure égalité entre les salariés, dans des emplois pourtant principalement féminins et où les écarts de salaires sont encore trop importants.

Cette délibération s'inscrit donc dans la volonté d'aller vers une économie plus vertueuse qui laisse place à l'expérimentation et à l'initiative pour faire face aux problématiques sanitaires et sociales.

Elle permet enfin à la Métropole de se rapprocher de ses citoyens dont les attentes pour plus de solidarité et d'entraide sont grandes et de constituer un maillage associatif territorial toujours plus dynamique et innovant.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci monsieur le Président, chers collègues, cette délibération sur l'économie sociale et solidaire que nous voterons nous interroge sur deux points.

D'abord sur la forme : cette subvention mélange pêle-mêle de nombreuses subventions de montants différents, à des associations diverses, même si les objets sociaux se recoupent et pour des actions qui peuvent être complémentaires ou pas. Certaines associations sont anciennes dans leur lien avec la Métropole et d'autres beaucoup plus récentes.

Et tout cela doit être discuté ensemble et par un même vote. Ce système est simple mais il ne donne pas les moyens d'apporter une analyse et un vote différencié sur chacune des associations. Or, ce serait le seul moyen de connaître le travail de chacune, de vérifier les objectifs fixés et les résultats obtenus et donc de veiller à l'opportunité des financements publics.

Bien sûr, en commission, vos Vice-Présidents nous ont rassurés en nous indiquant que ce contrôle se fait bien par eux-mêmes. Sans vouloir mettre en doute leur travail, je peux dire, sans trop prendre de risque, que nos grilles de lecture sur l'opportunité d'une subvention n'est pas toujours fondée sur la même vision de l'intérêt général.

Nous vous demandons donc pour les prochaines commissions de proposer, même dans une seule délibération, des votes séparés sur les subventions.

L'autre point qui nous interpelle, c'est l'inflation de ces subventions en faveur d'associations diverses. On finance leur fonctionnement mais les leviers qu'elles vont actionner pour améliorer la vie de nos concitoyens ne sont pas toujours évidents. Ce qui nous manque pour vraiment appréhender le bienfondé de toutes ces subventions, c'est une vision globale, la vision globale de votre majorité.

Que souhaitez-vous à moyen et long termes en matière d'économie sociale et solidaire ? Quels sont vos objectifs en termes de création d'emplois, de structuration des filières, de diversification des produits, d'évolution des publics cibles ? Et bien évidemment, quels vont être les impacts budgétaires de cette décision sur les finances de la Métropole qui se trouvent déjà dans une situation tendue ?

La présentation perlée des dossiers au fil de nos sessions laisse à penser plus à une approche empirique qu'à la mise en œuvre d'une politique globale.

Cela ferait d'ailleurs un sujet intéressant d'échange lors d'une prochaine commission générale, comme évoquée par Philippe Cochet, en début de séance. Nous appuyons à nouveau notre demande monsieur le Président. Nous voterons favorablement afin de ne pas pénaliser les associations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci la parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel-Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, ce sujet de l'ESS, vous le savez, nous est cher : nous partageons, en effet, avec les entreprises de ce secteur, l'idée que l'économie et les principes de solidarité, d'utilité sociale, de transition écologique, de gouvernance et de profit partagés ne sont pas antinomiques.

Rappelons que l'ESS a été le fruit d'un long mouvement amorcé il y a près de 150 ans, en réaction aux dégâts engendrés par le capitalisme et la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, elle continue de démontrer non seulement sa pertinence pour répondre aux problématiques économiques, sociales et environnementales, mais elle affiche également une progression constante. En France, l'ESS représente désormais 10 % du PIB et près de 14 % des emplois privés, 200 000 entreprises et structures, en tout 2,38 millions de salariés, ce qui a conduit à la nécessité de définir un cadre juridique au travers de la loi Hamon du 31 juillet 2014, permettant de regrouper la diversité de ses formes : associations, coopératives, mutuelles, fondations ou encore sociétés commerciales.

Elle évoque aussi un certain nombre d'objectifs dans lesquels les collectivités doivent s'inscrire, ce qui est déjà assez précis en termes de cadre.

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) nous précise, d'ailleurs, dans une étude datée de 2020 :

- que l'ESS apparaît "comme un acteur essentiel de l'économie de proximité", en étant "principalement orientée vers les services aux populations",
- qu'elle a "mieux résisté aussi à la crise de 2008 que le reste de l'économie",
- qu'elle constitue "une opportunité pour favoriser l'émergence d'activités et renforcer la cohésion territoriale",
- enfin, qu'elle "permet aussi de répondre aux territoires ruraux et peut constituer un levier pour faire face aux besoins souvent inégaux des territoires".

Aussi, en tant que Métropole, notre rôle est d'accompagner le développement de ce secteur, de renforcer les synergies et les coopérations entre acteurs et d'appuyer le changement d'échelle de ces initiatives lorsqu'elles répondent à des besoins du territoire, ce qui paraît assez clair aussi en termes d'objectifs et de cadre.

C'est le sens de cette délibération qui se veut centrée sur la structuration des réseaux et la coopération territoriale, et qui propose de soutenir :

- quatre structures d'accompagnement avec la CRESS, la Chaire ESS Lyon2, le Labo de l'ESS ou encore Les Cigales. J'en profite au passage pour appuyer sur cette structure des Cigales qui propose un système de finance citoyenne au service de l'économie réelle en permettant le regroupement d'investisseurs citoyens et en œuvrant à la relocalisation de l'économie sur le territoire,

- nous avons aussi quatre autres structures positionnées sur le champ de l'alimentation : GESRA, Petites Cantines, Vrac et GRAP qui apportent des solutions concrètes permettant de rendre accessible à tous une alimentation saine et équilibrée, et qui doivent être en mesure de répondre à la demande croissante des habitants. Les Petites Cantines sont, d'ailleurs, également soutenues par le fonds social européen.

Monsieur Pélaez, vous évoquiez la French Tech ; effectivement, comme vous le disiez, comme on a pu l'écrire aussi, l'accompagnement légitime du début se justifie moins aujourd'hui au regard de la maturité de cette structure, vous en parliez. L'objectif étant atteint, il convient de rééquilibrer en 2022 nos aides pour mettre le numérique au service de la société, de l'inclusion et de l'insertion sociale du plus grand nombre.

Ne vous en déplaise, mais accompagner l'émergence d'une économie socialement et environnementalement plus respectueuse et créatrice d'emplois locaux est, effectivement, un choix politique assumé !

L'ESS constitue donc un outil important pour recentrer l'économie sur le territoire et dans le développement des solutions novatrices pour bénéficier plus largement à l'ensemble de l'économie. C'est aussi soutenir une forme d'entrepreneuriat qui privilégie la coopération et les solidarités, l'échange, plutôt que la mise en concurrence des acteurs et des territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente BAUME : Alors, quelques éléments de réponse ou de compléments suite aux interventions du groupe Socialistes et du groupe des écologistes.

Tout d'abord, sur la question budgétaire, côté investissement, c'est transparent, vous l'avez vu, il y a des pôles territoriaux de coopération économique prévus en investissement.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement, monsieur Pélaez, vous m'avez interrogée en commission et je propose une chose très simple, si la Présidente de la commission en est d'accord, en partie informative, s'il y a la place à la prochaine commission, de balayer ce qui a déjà été voté en ESS.

Je rappelle juste la logique qu'il y a eu : jusqu'à présent, on vous a soumis au vote des actions autour de l'entrepreneuriat sur les coopératives d'activités et d'emplois et les pépinières donc la MIETE (Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange), Anciela et le CCO, pépinières qui accompagnent certaines envies d'agir vers de l'entrepreneuriat. Là, nous sommes sur les quatre organisations qui portent la coopération territoriale du plaidoyer national.

Cela me permet de vous dire que, cette semaine, Hugues Sibille sera sur le territoire au nom du laboratoire ESS pour aller rendre visite à un certain nombre d'organisations que vous connaissez sur les questions de technologies sobres et de solidarité ; cela me permet de vous l'indiquer. C'est le choix d'Hugues Sibille et pas le choix personnel d'Emeline Baume. Je me réjouis qu'il y ait un tour des territoires qui soit organisé et qu'on puisse les accueillir ici.

Enfin, la deuxième partie de la délibération, comme Lionel Lassagne l'a bien remarqué, est relative à une politique publique tout ce qu'il y a de plus transparente qui est le PATLY (projet alimentaire du territoire lyonnais). J'en conviens, vous avez deux organisations au sein d'une même délibération et j'ai bien pris note qu'à l'avenir, nous calerons encore plus et mieux les choses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Unanimité sur ce vote !

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Michel LONGUEVAL, à sa demande et en sa qualité de Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N°CP-2021-0554 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Fabrique de l'Innovation - Attributions de subventions d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon et à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la construction des I-Fabrique et E-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua et sur le site de la Manufacture des Tabacs - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0554. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un temps de parole du groupe Communiste et républicain. Monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président, c'était simplement dans la continuité des remarques que nous avons pu faire sur ce dossier et faire remarquer qu'il pose question, notamment auprès des syndicats des différentes équipes qui sont impliquées. C'était pour introduire une demande formelle pour qu'un débat puisse avoir lieu dans notre assemblée, un débat contradictoire avec les acteurs et notamment les syndicats qui, sur bien des points, ont des doutes pour le moins ou en tout cas des oppositions. Il serait bon que nous puissions instruire ce dossier, plus complètement. Et, donc, en attendant, nous nous abstenons comme nous l'avons fait sur les précédents dossiers qui concernaient ce sujet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous mettons ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Unanimité.

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Michel LONGUEVAL, à sa demande et en sa qualité de Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université de Lyon - Communauté d'universités et établissements (COMUE) et en sa qualité de Vice-Président et délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N°CP-2021-0563 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Programmes RESET (numérique responsable) et Self data territorial (réappropriation de la donnée par le citoyen) - Retrait de la décision n° CP-2021-0339 du 22 février 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0563. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux demandes d'interventions. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, juste une petite question, en fait, qui fait lien avec l'intervention de tout à l'heure de madame Brunel-Vieira qui a esquissé, je crois, les raisons qui vous amènent à ne plus soutenir la French Tech mais peut-être, puisque beaucoup de choses se sont dites sur cette question-là et je voulais avoir des précisions de madame Baume, est-ce que oui ou non, la Métropole a décidé, puisque je ne sais pas, je n'ai pas entendu cela officiellement, un retrait du soutien à la French Tech. Si oui, sous quel délai ? C'est cette année, c'est l'année prochaine ?

Et j'ai cru comprendre, mais peut-être, ai-je mal compris encore une fois ou mal entendu, qu'il pourrait y avoir quelques aides mais qui seraient en fonction de critères et je souhaiterais connaître éventuellement ces critères si vous les avez déjà déterminés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci monsieur le Président, chers collègues, lors de la Commission permanente du 22 février 2021, la Métropole de Lyon a approuvé, contre l'avis des élus de notre groupe, un partenariat avec la Fondation internet nouvelle génération (FING) relative à un programme d'actions pour "le développement d'un numérique responsable et la réappropriation de la donnée par le citoyen", avec une participation financière importante à hauteur de 80 000 € et relative à deux programmes spécifiques : "Self data territorial" et "programme RESET".

L'accompagnement de ces programmes par la Métropole apparaît d'autant plus curieux que l'on ne comprend pas précisément si l'objet est d'œuvrer en faveur ou contre le développement du numérique.

Cette association FING, à l'objet statutaire particulièrement fumeux, propose un -je cite- "lieu d'échanges et de réflexions sur les innovations et les transformations liées au numérique", dont la "vocation -je cite encore- première est exploratoire et prospective". À la lecture de l'objet de l'association, on a du mal à comprendre la portée pratique de cette action.

Lors de l'approbation de cette subvention, la Commission permanente était présidée par madame Emeline Baume, 1^{ère} Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, qui, par ailleurs, avait la qualité de rapporteur de la délibération. Cependant, il s'avère que madame Baume est, par ailleurs, élue de l'assemblée générale au conseil d'administration de l'association FING, au titre de la Métropole de Lyon dans le collège des collectivités avec "Rennes Métropole". Cette situation de cumul était de nature à pouvoir constituer l'infraction de prise illégale d'intérêts et aussi à relever de détournement de fonds publics prévue aux articles 432-12 et 432-15 du code pénal.

Vous venez de corriger cette erreur par le retrait de la décision n°CP-2021-0339 du 22 février 2021 et en proposant une délibération identique dans de nouvelles formes.

Reste que sur le fond, cette convention de partenariat est toujours aussi énigmatique et mériterait d'être plus clairement présentée et les objectifs poursuivis explicités.

Vous vous êtes rendus compte de la vacuité du projet de partenariat énoncé dans la précédente délibération et avez revu la présentation du rapport. On nous parle désormais de rejoindre des coalitions sur des thématiques en cohérence avec les feuilles de route de la Métropole. Ce ne sont que des mots ! Vous réitérez sans convaincre mieux !

Ainsi, j'invite chacun à se rendre sur son site internet *fing.org*, afin de mieux prendre la mesure du flou entretenu sur les objectifs et les intentions réellement poursuivis par ces programmes. Cette structure FING présente, par exemple, son programme RESET comme "un programme d'actions convergentes et mobilisatrices visant un impact à court terme autour de coalitions élargies d'acteurs, favorisant des actions communes à l'échelle locale, nationale et européenne, ce qui est, vous le reconnaissez, pour le moins jargonneux et manque de concret.

Il est partout question de l'ambition de transformer le numérique, sans jamais véritablement dire de quelle manière ou pour poursuivre quels objectifs. Ainsi, la structure se présente comme prenant une part active aux débats sur la 5G, dont -je cite- "l'annonce du déploiement s'accompagne de vives controverses au sein de la société" et qui portent rien de moins que sur -je cite encore- "l'utilité de cette technologie, sa compatibilité avec les enjeux environnementaux, les risques sanitaires, de sécurité, de souveraineté, etc."

Comme nous l'avons fait en février dernier, lors de la première présentation de ce rapport, nous renouvelons toutes nos interrogations sur l'intérêt pour notre collectivité à venir dans une structure de la sorte et ne comprenons pas l'objectif réel poursuivi par la présence de la Métropole dans cette structure, sauf à y voir un certain *continuum* avec votre désengagement récent, ce qui semble en tout cas l'être, de la French Tech lyonnaise. Dans ce cas, il serait urgent, par respect pour nos entrepreneurs ou nos habitants, de clarifier votre discours et votre méthodologie en matière de numérique. Nous voterons évidemment contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces interventions. Madame Baume étant en déport sur cette intervention, elle n'aura pas le plaisir de vous répondre, y compris sur la French Tech qui n'a pas de lien d'ailleurs avec cette délibération.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Adopté avec 43 voix pour et 14 voix contre.

Adopté à l'unanimité, Mme Emeline BAUME, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fondation internet nouvelle génération (FING) ne prenant pas part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2021-0564 - développement solidaire et action sociale - Lyon - Villeurbanne - Métropole accueillante et hospitalière - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) - Conventions pluriannuelles d'objectifs et d'engagements mutuels pour la résorption du sans-abrisme et l'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0564. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une intervention du groupe Métropole en commun pour commencer.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci, monsieur le Président, chers collègues, bien évidemment, on ne peut que saluer le travail réalisé pour l'ouverture de l'espace avenue Sidoine Apollinaire dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon pour l'accompagnement de femmes isolées avec enfants, auparavant le plus souvent logées dans des hôtels dont on sait la décorrélation entre le coût et l'efficacité.

La France a une tradition incongrue du bidonville par rapport aux autres pays européens qui ont fait d'autres choix plus adaptés, pour les personnes prises en charge comme pour les habitants riverains. On ne peut que se réjouir d'amorcer, enfin, la décrue nécessaire de ces "sites d'habitat précaire".

Je fais le vœu, puisque cette délibération contient, aussi, la convention pluriannuelle d'objectifs et d'engagement mutuel entre l'État, la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne, que nous travaillons à la prise en charge des personnes à la rue quelles qu'elles soient et que l'engagement mutuel concerne également les moyens mis en œuvre, bien que l'inverse soit écrit, sans lesquels nous ne pourrions réussir, en particulier, ceux de l'État.

Je fais le vœu que nous travaillions à l'intégration de ces lieux dans les quartiers où ils sont, et que les emplacements et actions associées soient travaillés avec les communes et les arrondissements -quand il s'agit de Lyon- dès les études.

Enfin, je fais le vœu que pour ces femmes isolées avec enfants, les "lieux communs" véhiculés habituellement ne viennent pas dans les interventions suivantes de mes collègues, et pour anticiper sur les réseaux de prostitution et le risque sécuritaire pour ce format, je rappelle que la lutte contre ces trafics devrait être travaillée de pair avec une lutte beaucoup plus avant-gardiste contre les paradis fiscaux et les circuits de blanchiment, qui ne sont pas sans lien, mais deux minutes ici ne me permettra pas de vous l'expliquer mieux.

À ce prix, nous serons un territoire accueillant et hospitalier, le travail reste devant nous. Le groupe Métropole en commun votera cette délibération, Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Monsieur le Président, chers collègues, c'est à la fois avec joie et avec gravité, que-je-nous-nous félicitons de cette convention, à l'initiative de laquelle les Villes de Lyon et Villeurbanne ont activement contribué. En tout cas, deux ans après, jour pour jour quasiment, avoir accueilli, sur notre Métropole, ce grand Festival international du logement social qui avait mis au cœur de ses travaux la question du Logement d'abord. C'est une vraie satisfaction de voir aboutir un combat sur un sujet qui nous tient à cœur de longue date.

En effet, la persistance d'un sans-abrisme structurel dans un pays, dans une agglomération, une région et un pays aussi riches que le nôtre, est un scandale et une forme de honte que nous portons toutes et tous en bandoulière, en particulier les élus.

Sur ce territoire où l'Abbé Pierre est né, a grandi, nous portons toutes et tous la responsabilité collective d'une seule personne contrainte de dormir à la rue. Porter chaque élu en responsabilité, chaque soir où une seule personne est contrainte de dormir à la rue. Elles sont aujourd'hui près de 300 000 en France à être considérées comme sans domicile fixe, selon la fondation Abbé Pierre. Elles étaient 140 000 en 2012. Cette tendance exponentielle se vérifie dans toute l'Europe.

Ce scandale est d'autant plus insupportable que nous avons largement les moyens d'y mettre fin. Ces dernières années, il y avait quoi ? 3 000 personnes en moyenne à la rue, selon les chiffres les plus alarmants sur notre territoire métropolitain ? Avec nos 150 000 logements sociaux, nos 15 000 places d'hébergement, nos CADA (centres d'accueil de demandeurs d'asile), nos lits de repos, nos pensions de famille, nos résidences sociales, nous n'arriverions pas à répondre à ces 3 000 personnes ? Et s'il en venait d'autres l'année suivante, nous n'arriverions pas à les accueillir eux non plus ?

Nous le voyons bien, monsieur le Président, mes chers collègues : nous ne manquons finalement que d'ambition et d'organisation, entre les différents niveaux de collectivités publiques concernées. Et, l'histoire récente nous invite à nous hisser à la hauteur de l'enjeu : la crise sanitaire a été l'occasion d'un effort important de l'État pour loger toutes les personnes à la rue ; l'ensemble des acteurs locaux, y compris les bailleurs sociaux et les associations se sont entendus sur un principe inédit de "zéro retour à la rue."

J'ai travaillé pendant près de 20 ans dans ce secteur et je vous le dis très clairement, je n'ai jamais été témoin d'une telle cohérence, d'une telle convergence et même d'une telle congruence des acteurs autour des situations individuelles les plus dramatiques, ni sur le Grand Lyon, ni sur un autre territoire. Le changement d'Exécutif a été l'occasion d'accélérer, de porter de nouvelles ambitions, tout en reconnaissant que les trois dernières années, des signaux positifs avaient été donnés, nous permettant de sortir d'une longue séquence, qui nous avaient laissés plus ou moins perplexes, trop souvent, en tout cas, très mal à l'aise. Cette accélération a pris des formes concrètes. Nous avons, sur Villeurbanne par exemple, ouvert de nouveaux lieux de vie, de nouveaux services, pour étendre les réponses.

Je veux, bien sûr, saluer l'engagement des élus métropolitains, à commencer par ceux de Béatrice Vessiller et Renaud Payre, autour du relogement du collège Maurice Scève, de la convention sur le squat du quai Arloing.

La Ville de Lyon, bien sûr, n'est pas en reste et je salue l'effort particulier fourni par notre collègue Sandrine Runel, avec Grégory Doucet, pour reloger les jeunes en errance de la rue de la République. Cet élan, aujourd'hui, doit se donner un but et une forme, pour ne pas s'éparpiller en une myriade d'initiatives dont nous serions incapables de mesurer si elles s'ajustent à la gamme des besoins.

Le but, finalement, ce serait d'être la deuxième agglomération en Europe à avoir résolu le sans-abrisme d'ici à 10 ans : Helsinki, la capitale finlandaise, a affiché cet objectif et y est parvenu. Nous avons en main tous les éléments qui nous permettent cette ambition.

Pour autant, monsieur le Président, chers collègues, aucun angélisme derrière ce propos volontariste mais uniquement une vision pragmatique et responsable. Le sans-abrisme coûte plus cher que les politiques publiques qui permettraient d'y mettre fin.

Selon une étude, selon les études puisque les chiffres divergent, un sans domicile fixe coûterait 17 000 € à la collectivité alors que s'il est pris en compte dans des politiques tel que le Logement d'abord, il ne coûterait que 14 000 €. Ou encore, une personne dans un programme Logement d'abord coûterait à la collectivité 9 000 € alors que si elle est laissée seule dans les dispositifs qui conduisent à un parcours chaotique de solutions d'hébergement transitoire en solutions d'urgence, elle coûterait 20 000 € à la collectivité.

Au regard de ces chiffres, au regard des enjeux économiques et sociaux, nous ne nous donnons pas une obligation de moyens : nous devons nous donner une obligation de résultat !

Et cet engagement commun, nous nous donnons un cadre collectif pour le tenir, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Métropole et État et toutes les communes qui voudront s'y associer ensuite, quelle que soit leur couleur politique. Ce sera notre honneur à tous, et la plus belle satisfaction qui soit, si nous y parvenons. C'est donc avec une forme d'émotion que j'accueille la ratification de cette convention, une émotion que je vous invite à partager, monsieur le Président, chers collègues de la majorité, mais aussi de l'opposition. L'enjeu est trop important pour ne pas nous rassembler autour de cet objectif commun. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme le Conseiller SEGUIN : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la politique "Métropole accueillante et hospitalière" vous nous proposez la création d'un *tiny-village* dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon. Les arguments présentés ne nous laissent pas insensibles mais il reste encore des questions en suspens.

D'abord, nous attirons, une fois encore, votre attention, sur le dévoiement des budgets de l'aide à l'enfance vers un public ciblé. Lors de la commission développement solidaire et action sociale tenue mercredi dernier, à notre question sur la typologie des personnes accueillies dans ce nouveau centre, il nous a été répondu que toutes les mères en situation de précarité pouvaient y être reçues. Ceci n'est pas vrai puisque ce dispositif s'organise dans le cadre de votre politique d'hospitalité et ne concernerait que des femmes migrantes parfois en situation irrégulière.

Bien sûr, il est important de protéger toutes les femmes et de préserver la dignité de chacune, mais comment l'aide des personnes en situation irrégulière s'intègre-t-elle dans le respect des procédures de l'État pour l'accueil des migrants ? Ou alors, elle ne s'intègre pas car votre souhait est d'aider à la régularisation ?

Comme je l'indiquais, et je comprends l'engagement solidaire, celui-ci ne doit pas se faire à l'encontre des familles de travailleurs modestes qui ont des difficultés à se loger et à garantir un avenir pour leurs enfants. Ils attendent de notre part des actions en leur faveur. Aussi, pouvez-vous nous préciser si ce projet est financé sur une ligne budgétaire spécifique et, dans ce cas, nous souhaiterions obtenir lors d'une prochaine commission, le détail des dépenses par public ?

Ensuite, nous avons insisté sur la présence, en commission, d'un service de sécurité pour protéger ces femmes contre des violences par des partenaires ou des réseaux mafieux. Malheureusement, certains élus ont été témoins de drames, comme des enlèvements de femmes. Il nous a été répondu positivement à cette demande et nous vous en remercions. Nous souhaiterions, dès lors, obtenir un bilan sur le parcours de ces femmes et notamment sur leur temps de séjour et sur les motivations et les motifs de leur départ.

Car votre politique d'hospitalité ne peut être inconditionnelle, puisque justement la politique consiste à déterminer des conditions d'accueil et à faire des choix. L'inconditionnalité crée de faux espoirs aux migrants qui seront déboutés et dont le retour est généralement impossible, les projetant ainsi dans la clandestinité parfois sous l'emprise de réseaux mafieux. L'inconditionnalité crée un appel d'air que nos finances ne pourront assumer. Et on s'aperçoit et on a eu l'exemple encore en fin de semaine dernière, de l'implantation d'un nouveau campement dans un square de la Croix-Rousse. Il est nécessaire donc de fixer un cadre, sinon nous n'aurons jamais assez de structures, jamais assez de budgets.

Cela nous interroge d'une façon plus générale. Comment ce projet s'inscrit-il dans votre vision globale ? Au-delà d'un cas d'espèce, vous ne savez pas définir les grandes orientations de votre politique sociale. L'accueil des migrants de saurait être l'alpha et l'oméga de l'action sociale de notre Métropole.

Notre dernière réflexion porte sur le rôle de l'État qui définit les lois migratoires et les procédures d'asile. Vous vous substituez au pouvoir régalién, ou alors c'est lui qui se défausse sur les collectivités locales pour assurer l'accueil et le suivi social. Cela est-il vraiment une situation qu'il faut encourager ? Au-delà des finances de la Métropole, c'est notre rôle même dans l'action sociale que cela interroge. En conséquence, et en attente de vos réponses, nous nous abstenons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président, merci aux différents Conseillers et Conseillères qui ont pris la parole.

Oui, effectivement, la Métropole de Lyon et son nouvel Exécutif ont engagé depuis le mois de juillet une politique inédite. Certes, les dernières années du mandat précédent avaient déjà vu une première inflexion mais dès lors, c'est une véritable politique de l'hospitalité qui est menée, avec un effort en matière de politique d'investissement, j'y reviendrai dans quelques instants, avec des lieux dédiés. C'est le cas du site de la Base, le site la Station et encore le site sur lequel cette délibération porte qui est le site de la rue Sidoine Apollinaire.

Quelques mots sur ce lieu, pour répondre à monsieur Seguin. Évidemment, d'abord, toutes les femmes isolées ont accès à ce lieu. Cela s'inscrit dans le cadre d'une compétence métropolitaine, femmes isolées avec enfants de moins de trois ans. C'est bien dans ce cadre-là que ce lieu a été ouvert. Ce lieu permettra l'accueil d'une cinquantaine de personnes dans des petites maisons, des *tiny-houses* et cela ne se limitera pas à cela car, comme cela est présentée dans cette délibération, il y a, dans la subvention au foyer Notre-Dame des sans-abris, un suivi social et médical, des actions d'accompagnement à la parentalité, des actions pour favoriser l'accès au droit des familles accueillies et c'est bien cela qui marque aussi l'importance de cette politique de l'hospitalité.

Donc, n'oublions pas tout ce qui fait la nature de cette politique de l'hospitalité. Nous ne nous limitons pas, évidemment, à l'ouverture de lieux. Mais nous mettons en oeuvre un accompagnement. Cela répond en partie à vos remarques.

Par ailleurs, je pense qu'il faut souligner l'importance de ces deux conventions triparties qui accompagnent cette délibération, l'une avec la Ville de Lyon et l'autre avec la Ville de Villeurbanne et les deux évidemment entre la Métropole et l'État. Cédric Van Styvendael l'a pointé, c'est un premier pas important et nous espérons que d'autres communes rejoindront cette pratique de la convention tripartite qui nous permet de travailler avec l'État pour mieux accueillir.

Evidemment, la différence avec d'autres mesures précédentes, c'est que nous nous engageons dans le temps, nous nous fixons des objectifs dans le temps long, dans le temps du mandat et nous cherchons précisément à les satisfaire ces objectifs, car enfin, nous ne souscrivons pas à la lecture qui a pu être présentée, il y a quelques secondes, qui est celle de l'appel d'air. Non, nous partons simplement du principe suivant, c'est que l'alternative, la seule alternative à l'hospitalité, c'est la rue et je crois qu'aucun membre de ce Conseil métropolitain ne souhaite précisément voir des femmes, des enfants de moins de trois ans, des jeunes, à la rue.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2021-0567 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissements - Année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0567. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : L'avis de la commission est favorable monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, il y a deux demandes d'intervention, je commence par le groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, nous nous interrogeons sur ce rapport parce que, face au sous-investissement chronique dont la ligne a été malheureusement victime, il nous semble que nous aurons un besoin assez important d'augmenter, dans la PPI, les financements destinés aux collèges publics et donc du coup, nous sommes un peu dubitatifs face à une subvention pour des collèges privés. On part du principe qu'il n'y a déjà pas assez d'argent pour les collèges publics, donc des subventions non obligatoires pour les collèges privés nous semblent peut-être un peu de trop et nous aimerions pouvoir revenir justement plutôt sur la question de l'augmentation de la PPI et c'est pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, la Métropole de Lyon participe aux investissements dans les collèges privés, sous contrat d'association avec l'État, par voie de subventions. Cette délibération n°CP-2 021-0567 rappelle le cadre général et détaille les établissements concernés avec le montant de subvention proposé. Je souhaite, devant la Commission Permanente, reformuler les informations reçues lors de la commission éducation et culture du 21 mai 2021 et les questions qui restent posées.

Sur la procédure, la poursuite de l'organisation antérieure, héritée du Conseil général du Rhône, est pertinente. Dans les limites fixées par la loi Falloux, les demandes des établissements privés sont reçues par la DDEC (direction diocésaine de l'enseignement catholique), qui veille à la nature de la demande, à l'équilibre entre tous et à l'effectivité des travaux.

Des critères sont convenus entre Métropole et Direction qui conviennent exactement à l'objet pour aujourd'hui et pour demain :

- la sécurité,
- l'accessibilité,
- le meilleur accueil,
- les menuiseries intérieure et extérieure.

Sur le montant global de subventionnement, soit 1,8 M€, il a été présenté comme identique aux années précédentes et fixé pour chaque année budgétaire du mandat en cours.

N'y-a-t-il eu aucune évolution de ce montant global depuis 2015, ce qui représenterait une diminution du potentiel d'investissements aidés pour les collèges privés ? Lors de la commission, engagement a été pris de vérifier ce point d'évolution. La question se pose aussi pour les années futures, si la somme globale est identique. Le coût des travaux, le prix des matériaux, les besoins d'adaptation aux nouvelles pédagogies et à la qualité environnementale sont en forte hausse.

Peut-on soutenir un simple maintien du montant affiché et cela pendant cinq ans ?

Ce questionnement est aussi plus largement applicable aux collèges publics de la Métropole et à l'enveloppe d'investissements que prévoit la PPI. Les études conduites pour établir un schéma métropolitain des collèges vont nécessairement établir une liste des besoins urgents, prioritaires ou nécessaires. Avec une conséquence sur les moyens inscrits consacrés à cette compétence essentielle parfaitement éligible à un plan de relance. La question reste donc posée. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Je vous remercie pour ces interventions qui montrent bien l'importance que l'investissement dans les collèges recueille aux yeux de l'ensemble des élus. Donc, c'est une bonne chose qu'on aille tous dans le même sens.

En ce qui concerne la subvention qui est proposée ici et ce que nous autorise la loi Falloux, il n'y a, effectivement, pas eu d'augmentation à ce jour. Vous avez vu que les critères ciblent des points indispensables notamment de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, donc ce qui entraîne une meilleure qualité de l'accueil pour l'ensemble des élèves et nous engageons à un travail avec les responsables diocésains pour voir comment mieux adapter nos aides, à l'effort également que le diocèse fera en faveur de leurs responsabilités dans l'accueil de la diversité sociale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2021-0570 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2020-2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0570. Monsieur Ben Itah, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BEN ITAH, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. Nous avons une demande d'intervention du groupe Synergies Métropole, madame Fournillon.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président, nous sommes saisis d'un projet de décision pour l'attribution de subventions aux clubs sportifs professionnels pour la saison 2020-2021.

Le groupe Synergies avait demandé, lors du Conseil de décembre 2020, la remise en place du comité d'audit transpartisan des clubs professionnels, afin de veiller à la qualité du partenariat avec la Métropole, en toute transparence et en bonne intelligence, et de s'assurer du respect par ces clubs, des contreparties pour l'attribution des subventions annuelles. Nous nous félicitons que vous ayez renouvelé cette instance et nous espérons qu'elle sera maintenue à un rythme annuel, en amont de la phase d'attribution des subventions.

Nous défendons de longue date l'idée selon laquelle le soutien que nous apportons aux clubs professionnels doit être adapté selon les deux objectifs qui nous permettent d'intervenir sur le volet financier selon le code du sport :

- premièrement, soutenir des centres de formation de haut niveau de qualité, reconnus à l'échelle nationale et internationale, car c'est un gage d'attractivité et de rayonnement pour notre territoire,

- deuxièmement, et c'est presque le plus important, garantir par le biais d'un conventionnement que les clubs sportifs professionnels jouent le jeu du territoire et contribuent à la cohésion sociale, à l'émancipation de nos jeunes mais aussi à l'insertion, que leurs activités irriguent l'ensemble du sport à l'échelle métropolitaine, notamment en direction des clubs amateurs, par le biais de partenariats, d'événements, de formations, de mécénat en matériels ou en compétences, etc.

Sur ce deuxième volet, la crise actuelle n'a fait que renforcer les besoins, car le sport amateur est en souffrance, avec une perte de vitesse sur le bénévolat mais aussi sur les licenciés. La situation perdure et pour certains clubs, l'enjeu est tout simplement celui de la survie post-crise.

Nous devons tous être aux côtés des clubs amateurs pour assurer leur rebond dans cette sortie de crise, avec pour axes de développement le sport-loisir, mais aussi le sport-santé.

C'est donc une bonne chose que de maintenir le niveau des subventions aux clubs professionnels, à condition que celles-ci irriguent bien de façon indirecte l'ensemble de l'écosystème sportif métropolitain. Nous nous félicitons également du maintien du niveau de subventions aux comités sportifs départementaux, sur lesquelles nous sommes également appelés à nous prononcer aujourd'hui et qui sont des interlocuteurs adaptés pour le soutien au sport amateur à l'échelle métropolitaine.

Monsieur le Vice-Président, alors que nous commençons à y voir un peu plus clair et que se profile la sortie de crise, pouvez-vous nous en dire davantage s'agissant de l'état des lieux du sport amateur sur notre territoire ? Avez-vous de la visibilité sur le nombre de clubs qui sont en grande souffrance et qui vont être contraints de mettre la clé sous la porte ? Avez-vous des chiffres concernant l'évolution du nombre de licenciés dans les différentes disciplines ? Voilà, monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au Vice-Président, monsieur Ben Itah.

M. le Vice-Président BEN ITAH : Oui, merci madame Fournillon, très heureux de voir qu'effectivement, vous soutenez la politique que nous menons notamment en maintenant les aides aux clubs professionnels, c'est-à-dire aux centres de formation, soyons bien clairs avec cela.

Evidemment, l'audition annuelle sera maintenue, c'est important un rendez-vous pour les clubs mais aussi pour nous. C'est un moment important pour faire le point sur leur propre politique. Je vous l'avoue bien sincèrement, les clubs professionnels jouent le jeu, notamment sur l'inclusion des jeunes, sur la pratique du sport féminin et nous avons des relations excellentes.

Nous avons travaillé et maintenu les subventions aux comités départementaux. Vous savez que c'est l'échelle sur laquelle la Métropole intervient et nous avons en sorte effectivement qu'il y ait un certain nombre de ruissellements, excusez-moi du terme, un petit peu galvaudé par les derniers temps, mais évidemment prendre la garantie que les comités reversaient bien et soutenaient bien les clubs de proximité. Mais, nous avons aussi et permis à ces clubs, à travers un certain nombre d'appels à projets, notamment mettre en place des vacances sportives et l'appel à projets sports solidaires qui est spécialement prévu pour les clubs de proximité et qui permettent de les soutenir.

Le service des sports travaille actuellement avec l'ensemble des comités pour faire un état des lieux de la reprise des activités et nous nous préparons avec eux à la rentrée de septembre, pour effectivement les accompagner au mieux de ce que nous pouvons faire. Voilà, merci beaucoup !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, nous mettons cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

N° CP-2021-0574 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) - Approbation de l'augmentation de la capacité d'accueil au sein de la Métropole de Lyon - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0574. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI , rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président, je ne reviens pas sur le dispositif CIFRE créé en 1981, centré au départ sur l'industrie et les PME (petites et moyennes entreprises) et qui a été ouvert aux collectivités en 2005. On a 1 500 thèses CIFRE en France, dont 8 % dans les collectivités.

Le doctorant, en CDD de trois ans, partage son temps entre sa thèse dans son laboratoire et son activité professionnelle au sein de la Métropole. L'ANR (Agence nationale de la recherche) verse une subvention de 14 000 € par an. Cela permet à la Métropole de développer des approches de recherche et développement (R&D) au sein des équipes, ce qui est une bonne chose.

Cette délibération prévoit d'augmenter de plus de 40 % l'effectif de CIFRE en le passant de sept à dix, ce dont nous pouvons nous féliciter. Les services sont, d'ailleurs, très demandeurs.

Nous avons aujourd'hui sept CIFRE en cours et 15 conventions terminées avec des exemples qui illustrent la diversité de nos politiques publiques :

- pour les CIFRE achevées : par exemple, "Les modalités d'accompagnement des usages numériques dans l'enseignement" ou "L'intégration des outils de la logistique urbaine dans l'aménagement urbain" ou encore "La compréhension expérimentale et numérique des chemins de l'eau dans les champs captants".

- pour les CIFRE en cours, j'en citerais trois : "La mobilité et les choix résidentiels des étudiants", "Les Grand Lyonnais face au changement climatique" ou "Grandir en banlieue : une étude de corps sur le parcours, la construction identitaire et les positions sociales".

En tant que Vice-Président à la recherche, je soutiens ce développement de nos partenariats avec la recherche, au moment où la loi de programmation pour la recherche, la LPPR 2021-2030, promulguée fin décembre 2020 fixe un objectif de 1 % du PIB dans la recherche publique, objectif certes à la hausse mais probablement encore insuffisant. La pandémie nous montre toute l'importance de la recherche française. La loi augmente aussi le nombre de CIFRE (plus 100). Mais, la loi fragilise aussi un certain nombre d'autres champs et il nous faut défendre quelques valeurs. J'en citerais trois ou quatre :

- d'abord, investir dans nos universités et dans nos infrastructures de recherche, avec des recrutements d'emplois pérennes pour lutter contre la précarisation des métiers scientifiques qui sont prévus par la nouvelle loi, comme ceux des "chaires d'excellence" ou encore des "CDI de mission scientifique",

- stopper la lame de fond des financements par appel à projets car la recherche a besoin de temps long et de sécurisation. Les laboratoires et les chercheurs passent trop de temps à répondre à ces appels à projets concurrentiels, alors que la recherche a besoin principalement de coopérations,

- je pense aussi qu'il faut réaffirmer, aujourd'hui, les principes d'autonomie de la démarche scientifique et de libre expression et de libre circulation des idées de nos chercheurs,

- puis, enfin si les coopérations et passerelles "public-privé" sont utiles car elles permettent de lier recherche fondamentale et recherche appliquée, il faut, cependant, les réguler pour garantir indépendance, neutralité et intérêts matériels et moraux du service public de la recherche.

Rappelons, enfin, que notre Métropole est le deuxième site universitaire de France après Paris, que la recherche y occupe une place majeure, sur bien des champs tels que sciences et santé, ingénierie et sciences humaines et sociales (SHS).

Les CIFRE nous permettent ainsi de développer ces partenariats entre recherche et collectivités publiques, autour des enjeux des transitions et des interactions entre sciences et société. Voilà, je vous remercie et nous soutiendrons, bien entendu, cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le vote est clos. Le dossier est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

N°CP-2021-0587 - proximité, environnement et agric ulture - Concession de service public de chauffage urbain - Extension du périmètre du contrat du réseau de chaleur de Vénissieux - Approbation de l'avenant n°4 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0587. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Avis favorable monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande de temps de parole du groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère FRIER : Monsieur le Président, chers collègues. Comme il est aujourd'hui de tradition à la Métropole de ne pas répondre aux courriers envoyés par les élus d'opposition, et bien, je profite de cette délibération concernant un peu le territoire de Saint Fons pour vous faire partager, oralement, l'inquiétude qui est la nôtre sur un projet, oh combien important, pour l'avenir de cette commune.

Comme vous ne l'ignorez pas, le nouveau programme national de renouvellement urbain lancé à l'échelle nationale ambitionne la transformation de 450 quartiers prioritaires de la ville (QPV) sur l'ensemble du territoire français.

À l'échelle de notre agglomération, ce sont huit quartiers d'intérêt national et six d'intérêt régional qui ont été sélectionnés.

La Ville de Saint Fons a été retenue sur deux sites : Minguettes-Clochettes en intérêt national et Arsenal-Carnot en intérêt régional.

Monsieur le Président, ces projets ambitieux et riches, nous les avons imaginés avec envie et défendus avec ferveur lors du précédent mandat municipal, en partenariat étroit avec la Métropole. Nous avons construit pendant six ans, avec messieurs Collomb et Kimelfeld, des politiques pour créer les fondements d'un nouvel avenir pour Saint Fons, contribuant au dynamisme de notre Métropole et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de ce territoire.

La dimension développement durable a guidé chacun de nos projets.

Les différents partenaires institutionnels et les maîtres d'ouvrages ont partagés ces ambitions et nous nous sommes accordés unanimement dans un processus d'écoute et de confiance. Car oui, nous étions tous convaincus que ces projets seront bénéfiques pour Saint Fons et ses habitants actuels et futurs.

Je souhaite maintenant vous parler tout particulièrement des Clochettes, objet de mon intervention. Les Clochettes, se sont 4 000 habitants, dont 22 % de logements sociaux et 44 % accompagnées par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Pour vous indiquer l'urgence des besoins et ne pas se mentir, nous devons dire très clairement que les écarts aujourd'hui se creusent et que la situation se dégrade.

Le NPNRU Clochettes-Minguettes est un projet intercommunal original, mais au-delà de cette particularité, son intérêt est ce qu'il peut apporter pour tout un territoire et ses habitants, dont une partie n'a jamais connu de renouvellement urbain, en tout cas sur la partie Saint Fons.

Le comité d'engagement de l'ANRU, ainsi que les partenaires, ont tous noté et salué, en juillet 2019, son niveau d'ambition très élevé. L'âme de ce projet, c'est l'opération Cœur de parcs.

Les Clochettes et les Minguettes, malgré une image bétonnée, ce sont, en fait, des quartiers où le vert a sa place.

C'est, de fait, un archipel de petits parcs, que nous souhaitons relier entre eux. Mais, l'ouverture de la place des Palabres nécessite la démolition de 34 logements de LMH (Lyon Métropole habitat), afin de donner au nouveau centre social-culturel une visibilité pour le quartier. Et aujourd'hui, vous remettez en cause cette démolition.

Ce projet s'est construit pour les habitants et avec eux. Or, à bien y réfléchir, ce qui serait surprenant et décevant pour nous, c'est d'aménager la ville en fonction de la dictature écolo toujours à l'œuvre, sans aucun bon sens !

Notre volonté à nous était de dire que refaire la ville, ce n'est pas défaire une vie, c'est lui ouvrir des opportunités nouvelles.

Madame la Présidente de la commission urbanisme de la Métropole et adjointe au Maire nous récite un vieux discours politicien.

Selon elle, deux visions sont en jeu : la nôtre considérant que la destruction n'est pas un échec mais au contraire, un nouveau commencement, et celle de madame la Présidente à la commission qui prône un retour dans les années 90 où la démolition de logements était tabou, jugée comme un scandale, alors que tant de gens y sont mal logés.

Or, à bien y réfléchir, ce qui serait dangereux pour nous, c'est d'aménager la ville en fonction de seuls préjugés, sans vision, sans prospective, sans profiter des atouts qui sont pourtant à portée de main.

Aujourd'hui, l'embarras du nouveau Maire est, lorsqu'il avoue en tête-à-tête soutenir ce projet, ça c'est la magie du changement de position que, quand on passe de l'opposition à la majorité, on découvre alors ce qui était impossible est tout à fait pertinent.

Pour autant, nous ne pouvons cacher notre grande inquiétude. Vous nourrissez des ambitions élevées de création de logements sociaux, 6 000 par an, cela suscite des craintes et des inquiétudes légitimes.

L'erreur commise dans les années 1960-1970 est aujourd'hui indéniable ! C'est d'avoir concentré les logements sociaux, et Saint Fons fait figure d'exemple avec 54 % de logements sociaux à son compte, soit plus du double des attentes de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

Je vous rappelle que cette commune est une des plus pauvres de l'agglomération au sein de la première poche de précarité de l'agglomération, regroupe 45 % des habitants en quartiers politique de la ville (QPV) et 40 % en quartiers veille active (QVA).

Alors, monsieur le Président, nous vous demandons un arbitrage pour nous éclairer. Les conventions pluriannuelles signées en 2017 et 2020 prévoient des investissements importants, à la hauteur des enjeux. Remettre en cause les choix stratégiques de ces conventions, c'est s'asseoir sur un investissement important promis par l'ANRU ...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure madame Frier.

Mme la Conseillère FRIER : J'ai bientôt fini... à savoir 35 % des 554 M€ d'investissements programmés pour le NPNRU Clochettes-Minguettes.

Dans cette éventualité, comment pensez-vous financer la part de l'ANRU ? Nous espérons que cet appel sera entendu monsieur le Président. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je rappelle que la délibération porte sur les réseaux de chaleur donc ces propos, certes intéressants, n'étaient pas vraiment en lien avec la délibération et je peux vous assurer d'un point, c'est que nous avons une ambition forte pour la Commune de Saint Fons que nous partageons et que nous travaillons naturellement avec le Maire en place, et que l'on aura l'occasion de le montrer lors de délibérations futures. Je rappelle également qu'on va avoir le tramway qui va arriver à Saint Fons, suite au plan de mandat du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° CP-2021-0597 - proximité, environnement et agricole - Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0597. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une demande de parole pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement, pour vous dire que nous allons voter pour cette subvention, tant pour l'action de la Maison de l'environnement et des acteurs qu'elle regroupe, mais aussi pour une nouveauté 2020.

Je ne sais pas si chacun a bien remarqué, mais la Maison de l'environnement a adhéré, en 2020, à la monnaie locale la Gonette. Et il me semble que, comme la Métropole de Lyon, a aussi adhéré à la Gonette, une partie de la subvention devrait être versée en Gonettes.

Or, je n'ai pas trouvé cet élément dans la délibération. Comme je sais, monsieur le Président, votre engagement fort en faveur de cette monnaie locale, j'aurai donc deux demandes :

- pouvez-vous m'indiquer s'il est prévu de verser une partie de la subvention à la Maison de l'environnement en Gonettes ? Si non, je pense que ce n'est qu'un oubli et je vous propose de déposer, ensemble, un amendement pour réparer ce manque. Une suspension de séance pourrait être utile pour nous concerter d'ailleurs,

- ensuite, comme chaque Conseiller métropolitain a reçu un message pour indiquer son engagement en faveur de la monnaie locale en décidant de la fraction de ses indemnités qui seraient versée en Gonettes, je souhaiterais, pour la valeur de l'exemple, que vous nous indiquiez à quelle hauteur vous avez, vous-même, choisi ce versement.

Je vous remercie pour vos réponses par anticipation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Un peu d'humour dans ce Conseil ne fait pas de mal ! Naturellement, on ne va pas verser une partie de la subvention en Gonettes et vous le savez bien, donc vous avez la réponse.

Et sur la deuxième question, je m'exprimerais, si je le souhaite, ultérieurement sur le sujet comme chaque élu et d'ailleurs vous ne m'avez pas dit si vous, quelle part, vous aviez mis en Gonettes de vos indemnités.

M. le Conseiller COCHET : Vous proposez, nous disposons !

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, chacun dispose dans ce Conseil, nous sommes bien d'accord. Je ne pense pas que monsieur Camus ait besoin, du coup, d'ajouter quelque chose à cette intervention et je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté à l'unanimité :

- M. Pierre ATHANAZE, en tant délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes et au sein de l'association Maison de l'environnement, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Philippe GUELPA-BONARO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Laurence CROIZIER, Mme Claire BROSSAUD ainsi que M. Jean-Claude RAY, en tant que délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, n'ayant pas pris part au vote de ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2021-0598 - proximité, environnement et agriculture - Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Anciela dans le cadre de la démarche Ambassadeurs du changement pour son programme d'actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0598. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : C'est un avis favorable également, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues. Nous intervenons sur cette subvention de manière plus symbolique que factuelle et mon intervention prolonge, en partie, celle de Lionel Lassagne.

Sur ce rapport, nous parlons plan climat et ambassadeurs du changement. Nous aurions pu le soutenir, nos votes les années précédentes peuvent en attester. Mais là, on atteint les limites de votre action.

D'abord, on aurait aimé que les engagements s'inscrivent dans une politique globale dont l'association assurerait une mise en œuvre pratique. Mais on ne le trouve nulle part.

Au bout d'un an de mandat, vous n'avez pas été capables de sortir les grandes lignes de vos politiques publiques.

Si vous ne savez pas exprimer votre vision à long terme, en revanche, il est peu dire que vous savez dilapider l'argent à court terme.

En l'espèce, vous proposez une augmentation de subvention pour cette association de 80 %. Imaginez un peu si toutes les associations prenaient modèle sur vos largesses financières pour demander des augmentations identiques. Mais en fait non, ce n'est pas possible car vos augmentations sont assez bien ciblées. Elles concernent plutôt des associations pour lesquelles vous avez un intérêt partisan.

Cela se voit, évidemment, que vous favorisez vos amis. Cela se voit dans les associations mais pas seulement. Cela se voit aussi dans les communes. Parmi les 59 communes de la Métropole, il apparaît évidemment que nous ne sommes pas toutes traitées de la même manière. Les communes que vous considérez de droite passent après celles de vos amis politiques.

Nous vous avons écrit pour parler de la concertation, ou plutôt de la non-concertation sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), et l'inscription des projets de nos communes. Car, par votre vision partisane du territoire, ce ne sont pas vos opposants politiques que vous gênez, ce sont les centaines de milliers d'habitants que vous maltraitez qui -je vous le rappelle- contribuent financièrement au budget de la Métropole de Lyon.

Un peu d'objectivité dans vos choix permettrait de revenir à la défense commune de l'intérêt général.

Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Merci monsieur le Président, monsieur Cochet. Là aussi, c'est donc en pleine cohérence avec le plan climat et le schéma directeur des énergies de la Métropole de Lyon que nous renouvelons et nous renforçons notre soutien à cette association qui a pour objectif de mobiliser une communauté de 600 ambassadeurs du changement d'ici 2021.

Cette subvention de 45 000 € est adossée à une convention avec Anciela et plusieurs objectifs dont trois principaux qui vous parleront : mobiliser 600 ambassadeurs du changement, renforcer et structurer le parcours d'accompagnement des ambassadeurs et élargir la communauté sur toute la Métropole, bien au-delà des Villes-centres de Lyon et de Villeurbanne, donc y compris Caluire et Cuire.

Et donc, c'est notamment sur la base de ce programme des ambassadeurs du changement qu'Anceia a réussi et diffusé près de 60 000 autocollants stop-pub sur toute la Métropole de Lyon, permettant ainsi la réduction progressive des publicités dans les boîtes aux lettres (et je sais que vous êtes attaché à ce point monsieur Cochet). Et j'y ajouterais aussi que Caluire et Cuire s'est engagée, en 2013, dans le plan climat air énergie territorial qui est le cadre d'actions de la Métropole de Lyon sur sa politique climat et énergie. Caluire et Cuire s'est, notamment, engagée sur la sensibilisation des citoyens aux éco-gestes et ateliers "Do it yourself", le développement de composteurs et de lutte contre le gaspillage alimentaire et la sensibilisation des copropriétés pour diminuer les pesticides et sauvegarder les haies. Exactement des missions que mènent les ambassadeurs du changement, donc une convention contre laquelle j'ai cru comprendre que vous votiez, alors que vous êtes engagés dans le plan climat sur ces sujets, c'est dommage.

Et pour finir, j'ajouterais, qu'entre 2019 et 2020, l'ensemble des subventions à Anceia a été augmenté de 100 %. Sur les années 2020 à 2021, on a une augmentation de 25 %, donc je m'attendais même à ce que vous me disiez qu'on n'allait pas assez loin dans le soutien à ces acteurs-là. Ce n'est pas le cas, c'est bien noté, merci beaucoup. Merci de votre vote favorable à tous et toutes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos. Le dossier est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° CP-2021-0613 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Bilan 2015-2020 - Convention-cadre de délégation de compétence 2021-2026 - Convention de partenariat et de mise à disposition 2021-2026 - Convention de gestion du parc privé et programme d'actions territorial 2021 - Barèmes des subventions et des marges locales pour le parc public - Individualisations partielles et totale d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la dernière délibération, numéro CP-2021-0613, qui est d'ailleurs la plus importante de cette journée, qui concerne les aides à la pierre. Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0613. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. La délibération qui vous est ici présentée contient, en fait, deux volets. Le premier concerne les aides en faveur du parc privé et nous rappelons nos objectifs prioritaires : la lutte contre l'habitat indigne, la requalification des copropriétés fragiles ou dégradées, la lutte contre la précarité énergétique, le conventionnement de logements locatifs avec les propriétaires bailleurs pour favoriser la maîtrise des loyers et, enfin, évidemment, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

J'attire simplement votre attention sur le fait que la Métropole engage, en plus des crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, une enveloppe de 5 M€ pour aider les propriétaires modestes qui, notamment dans les quartiers relevant de la politique de ville, ne parviennent plus à faire face aux travaux de réhabilitation ou de rénovation, voire aux charges courantes.

Ces copropriétés, que l'on qualifie régulièrement de copropriétés dégradées, deviennent un enjeu majeur de notre politique de logement, tant au niveau national d'ailleurs qu'au niveau de notre Métropole et nous sommes directement confrontés à cette question et donc cette délibération marque cet engagement de notre Métropole.

Le second volet concerne le parc public. Vous le savez, nous avons des objectifs ambitieux pour faire face à une situation qui, loin des clivages partisans, est devenue une situation intolérable : l'insuffisance de logements sociaux et très sociaux dans notre Métropole. C'est précisément ce que nous résumons souvent à un chiffre : il y a dix demandes en logement social pour une seule satisfaite sur l'ensemble de notre Métropole.

Cette délibération précise les moyens que nous mettons en œuvre. Ces moyens sont d'ordre réglementaire et nous avons engagé la modification n°3 du PLU-H qui rappelle notre objectif de 8 000 à 8 500 logements produits de manière générale et qui augmente aussi le nombre de secteurs de mixité sociale.

Nous engageons également des moyens financiers qui sont détaillés dans cette délibération. Les financements sont augmentés : 35 M€ d'aides, dont une part nette de la Métropole de plus de 21 M€ pour financer sur l'année 2021, 4 200 logements. C'est bien la première étape d'une montée en charge pour atteindre les 5 000 logements locatifs sociaux par an, à la fin du mandat. Bien sûr, cela s'accompagne aussi d'une action extrêmement volontarisme en faveur des baux réels solidaires et nous devons rappeler notre soutien notamment à la Foncière solidaire du Grand Lyon.

Evidemment, l'accélération des projets urbains permettra la construction de nouveaux logements et, notamment, de logements sociaux, c'est la réorientation du projet Part-Dieu, Confluence, Girondins mais aussi La Saulaie, Grandclément ou Vallon des hôpitaux, sans parler, bien-sûr, des zones d'aménagement concerté (ZAC) dans les quartiers politique de la ville, on peut penser au Mas du Taureau, Carnot-Parmentier, Balmes Monmousseau, Alagniers, La Sauvegarde et on pourrait encore en citer.

Donc, la Métropole sera bien au rendez-vous en comptant sur le même volontarisme du côté des communes qui délivrent les permis de construire, je tenais à le rappeler.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a six demandes de prises de parole à commencer par le groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud je crois.

Mme la Conseillère SIBEUD : Merci monsieur le Président. Notre groupe vous a demandé d'inscrire ce rapport en Conseil de la métropole, compte tenu de l'importance de l'engagement proposé sur une politique structurante du mandat.

En effet, la politique du logement mérite un débat politique ouvert qui associe tous les Conseillers métropolitains et en toute transparence avec les habitants. Vous avez refusé notre demande en prétextant l'urgence à approuver ce rapport au risque de perdre les financements de l'État. Je ne reviendrais pas sur les propos tenus à ce sujet en début de séance, par notre groupe et d'autres groupes d'opposition. J'interviendrais plutôt sur le fond du sujet.

En commission d'urbanisme, des questions ont été posées à l'occasion de ce rapport sur la politique de logement dans son entièreté souhaitée par la majorité et ses effets sur les prix, sur l'étalement urbain, sur le peuplement et la réalité de la mixité sociale : quels effets, en effet, de cette politique sur les classes moyennes, toujours plus loin vers la deuxième couronne, avec les conséquences en termes de mobilité, d'équipements ?

Par ailleurs, quand on reprend le bilan de la politique du logement mené depuis dix ans sur l'agglomération lyonnaise, on constate que la construction de logements a constamment augmenté jusqu'à atteindre 10 000 logements par an en 2017-2018 et bien dans l'objectif de produire un type de logement pour chaque besoin et aspiration des habitants de la Métropole et ceux qui veulent venir y habiter.

L'effort pour le logement social s'est concrétisé avec 4 000 logements sociaux en moyenne par an, dont 30 % de logements en financement PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) tout en préservant la mixité sociale, l'équilibre territorial (plutôt le rééquilibrage territorial) et les spécificités locales. Ainsi, le nombre de logements sociaux construits a baissé globalement sur l'est lyonnais et augmenté sur certains secteurs du centre et sur l'ouest lyonnais.

L'effort financier de la Métropole était aussi au rendez-vous durant la période 2015-2020 puisqu'il s'est élevé à plus de 126 M€ et a permis de mobiliser 65 M€ d'aides de l'État pour presque 23 000 logements sociaux locatifs supplémentaires sur la période.

L'objectif de production annoncé pour 2021 est de 4 125 logements financés, somme toute conforme à la production annuelle constatés depuis 2015 et le montant de l'AP (autorisation de programme) proposé n'est ni plus ni moins équivalent à ce qui se pratiquait dans les années précédentes, contrairement à ce qu'affirme le Vice-Président Renaud Payre.

Alors, monsieur le Président, qu'en est-il des annonces sur l'augmentation du nombre de logements sociaux avec un objectif de 5 000 logements par an d'ici la fin du mandat, avec les 1 000 logements en (BRS) bail réel solidaire en plus par an d'ici la fin du mandat aussi ?

Plus globalement, quelle politique et quelles actions pour permettre à chacun de se loger en fonction de ses moyens, de sa situation familiale et de ses aspirations ? Qu'en est-il de la production de logements libres avec le plan 3A ? Qu'en est-il du dispositif de logement intermédiaire avec la SNI (société nationale immobilière) ? Comment compenserez-vous l'effet mécanique de baisse de densité induit par les évolutions de règlement du PLU sur le volume de construction ?

Vous comprendrez que, devant une telle absence de clarté, de cohérence et de réalisme dans la politique de logement que vous dites porter, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération et réitère sa demande de débat ouvert et démocratique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Nous souhaitons juste intervenir pour dire qu'effectivement ce sujet est fondamental. La question du logement social dans notre Métropole est un sujet fondamental et que nous aimerions que tous les sujets, toutes les questions, tous les rapports, toutes les délibérations qui s'y rapportent soient présentés en Conseil de Métropole et non pas en Commission permanente.

Nous avons compris effectivement qu'il y avait en enjeu de délai. Nous le regrettons profondément et nous vous demandons effectivement que ces prochains rapports soient présentés en Conseil de Métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'en profite pour m'associer à vos regrets. J'aurais également préféré que ça soit en Conseil de la Métropole. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président. Nous sommes saisis d'un projet de décision relatif à la délégation des aides à la pierre à la Métropole donc par l'État.

En Commission permanente du 22 février, je m'étais déjà exprimé sur le dossier sur les aides à la pierre 2020 pour le logement social, pour vous exposer la vision de notre groupe Synergies sur ce sujet.

Donc, permettez-moi, à propos de cette délibération, de vous interroger une nouvelle fois sur votre vision de l'habitat, et plus largement du développement urbain de notre Métropole, alors que vous avez également lancé une ample modification du PLU-H.

Pour l'instant, nous n'avons pas votre vision à 10 ans, voire 20 ans du développement de notre Métropole, alors que l'on sait que la croissance démographique continue. Les sujets habitat, urbanisme, mobilités, équipements sont abordés en silos. Et pourtant, la Métropole ne se découpe pas en tranches !

Nous aimerions comprendre comment vous comptez continuer à construire massivement du logement, tout en évitant la densification de l'habitat et l'étalement urbain, ce qui constitue deux objectifs que vous affichez ouvertement dans la consultation relative au PLU-H. Nous sommes face à une équation impossible. Et, à force de vouloir faire tout et son contraire, on aboutit à des non-sens, avec un déport à l'extérieur de la Métropole de ménages, de familles qui ne trouvent plus à s'y loger, et des déplacements pendulaires qui s'accroissent, ce qui est parfaitement contradictoire avec nos objectifs collectifs pour le développement équilibré et durable de notre Métropole.

Il conviendrait d'avoir une vision globale et transversale du développement urbain de notre Métropole, étroitement articulée avec une vision de l'évolution des bassins de vie et d'emploi. Quelle est votre vision prospective en la matière ? Comment comptez-vous bâtir une Métropole multipolaire sur le plan social, environnemental, qui n'accroisse pas le phénomène de concentration des activités et des emplois dans le centre, avec un développement en couronnes dont on a bien vu toutes les externalités négatives ? Pour l'heure, nous ne voyons qu'une volonté de continuer à privilégier le centre urbain, avec les quatre plus grosses villes associées à vous, au détriment des villes moyennes et donc des communes moyennes qui sont laminées, alors qu'elles pourraient être des pôles d'activité et d'habitat pour équilibrer la Métropole. Cette vision concentrique et en étoile du développement urbain n'a que trop duré.

En vérité, sans vision claire, vous construisez une Métropole aux pieds d'argile, minée de vulnérabilité, de nœuds de congestion, d'incohérences urbaines. Nous pourrions pourtant davantage planifier le développement métropolitain pour répondre aux injonctions contradictoires qui sont devant nous et que vous portez.

Avec Synergies, nous défendons le modèle d'une Métropole qui s'articule, au-delà du centre de Lyon-Villeurbanne, sur quelques pôles intermédiaires mixtes sur le plan fonctionnel, denses en activités et en emplois, qui mêlent habitat, activités économiques, offre de commerces et de loisirs, équipements publics et services de proximité et qui soient bien desservis par des modes lourds de transport en commun.

Car tout se tient et vous le savez. Le développement à venir du réseau de mobilités, par exemple, ne peut se faire qu'en étroite articulation avec cette vision précise des polarités de demain. Les cartes ne doivent pas être regardées les unes à côtés des autres, mais les unes par-dessus les autres, si j'ose dire, en décalque. Le développement urbain, ce n'est pas de l'affichage, faire un transport par câble par-ci, annoncer 5 000 logements sociaux par-là, sans jamais nous dire comment vous faites, par quoi, où et comment on finance, sans jamais donner non plus un cadre, qui nous est très nécessaire, clair pour le moyen terme.

Et, puisque nous sommes dans une délibération qui parle de logement social, nous aimerions vous dire aussi qu'on ne pose jamais, on ne pose jamais la question du renouvellement dans les logements sociaux, donc la durée, la présence de ceux qui y sont dans les logements sociaux. C'est de notre vision en tout cas, de notre point de vue, un manque de courage pour regarder cette question, il en faut, car c'est une véritable question qui se pose aujourd'hui et nous aimerions en tout cas l'aborder.

J'en finis avec une synthèse en vous reposant la question, monsieur le Président : quelle est votre vision du développement urbain de notre Métropole ? Quelles sont les polarités sur lesquelles vous allez construire ? Comment allez-vous prévenir à la fois la surdensification et l'étalement urbain et donc mettre en place une Métropole multipolaire ?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse et l'ensemble de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller BENZEGHIBA : Merci monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs, chers collègues, comme cela vient d'être dit, l'objet de cette délibération est donc, entre autres, une nouvelle convention-cadre entre l'État et la Métropole qui est proposée pour la période 2021-2026. Elle mentionne, notamment, les objectifs et les dotations attribués par l'État à la Métropole de Lyon, ainsi que les modalités de suivi et de financement.

Ce rapport est l'occasion de reprendre quelques enjeux majeurs à travers la vocation sociale forte qui est portée et amplifiée par la Métropole sur les aides à la pierre.

Alors comment ? Premièrement, en luttant contre l'habitat indigne. L'objectif est ambitieux sur ce point et nous nous en réjouissons.

De même, l'action volontariste de la Métropole sur la requalification des copropriétés fragiles et dégradées, notamment dans les QPV, est à souligner et cela a été fait par le Vice-Président Renaud Payre en introduction. On peut donner certains exemples, cela a été fait et je voudrais prendre, aussi, l'exemple sur la Commune de Meyzieu des copropriétés du quartier des Plantées, mais aussi sur pas mal d'autres communes de la Métropole, où un travail de fond est mené. Et parce que derrière les intentions il y a des actions, je veux souligner la délégation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en faveur des copropriétés dégradées (5 635 000 €) à laquelle s'ajoutent les 5 M€ de la Métropole pour les subventions en faveur des propriétaires.

C'est un des défis majeurs du mandat et notre groupe se réjouit que l'Exécutif métropolitain prenne ses responsabilités aux côtés de l'État, et surtout, prenne cette question au sérieux.

Concernant le parc public ensuite, je veux souligner avec force l'objectif toujours ambitieux des 5 000 logements locatifs sociaux par an visé à horizon 2026. Bien que critiqué quelques fois, ce nouvel objectif intégré, je le rappelle, à la modification n°3 du PLU-H, qui sera en enquête publique à l'automne, est à la fois juste et indispensable. Premièrement, car l'indice de pression, quasiment à 10, nous oblige à réagir. Cette production sociale croissante répond donc à une demande très élevée à laquelle il faut répondre, sans compter la baisse de la mobilité au sein même du parc social qui complexifie encore un peu plus l'équation.

Critiquée mais indispensable, critiquée mais réalisable. La faisabilité de cette mesure au regard de la nouvelle modification des secteurs de mixité sociale (avec plus de logements sociaux) et au regard du budget engagé, est avérée. Pas moins de 35 M€ pour l'année 2021 avec une part nette -cela a été dit- de la Métropole de plus de 21 M€. Je disais, tout à l'heure, que nous n'étions pas seulement dans l'intention ou dans l'incantation, mais bel et bien dans l'action, preuve en est encore faite.

Il faut préciser que, mis à part l'objectif affiché par la Métropole, la loi SRU elle-même -comme c'est rappelé dans la délibération- impose des objectifs de production aux 29 communes concernées.

J'ajoute, par ailleurs, des enjeux tout aussi importants et qui restent centraux dans cette délibération, à savoir l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ainsi que la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement de la réhabilitation thermique des logements et des copropriétés.

Enfin, sur la méthode, parce que c'est important, cette nouvelle convention permet à la Métropole d'exercer pleinement ses compétences, ce qui sera gage de lisibilité et d'efficacité, notamment pour les bailleurs sur l'aspect dématérialisation et guichet unique.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés réaffirme son soutien, plein et entier, aux objectifs visés par cette convention-cadre et s'investira pleinement sur ce dossier qui reprend finalement nos objectifs, à savoir une Métropole plus juste, plus solidaire et plus durable. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller SEGUIN : Merci monsieur le Président, chers collègues. Pour commencer, notre groupe souhaite marquer sa désapprobation, comme d'autres, de votre choix d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de la Commission permanente. Les deux sujets du rapport, que sont le bilan 2015 et 2020 de la délégation de l'État des aides à la pierre et le principe d'une nouvelle délégation pour 2021-2026, par le biais d'une convention-cadre, fixent des orientations politiques qui auraient méritées un débat public avec l'ensemble des Conseillers métropolitains.

De là à penser que vous êtes mal à l'aise avec le fait de montrer que nous n'arrivez pas à tenir vos engagements de campagne, il n'y a qu'un pas.

Pour la partie bilan, quatre observations s'imposent. Je ne m'étendrais pas sur la litanie des chiffres mais on constate que l'État contribue pour 45 % et la Métropole à 55 % de ce financement. On ne peut que constater que notre collectivité joue un rôle majeur, elle assure un effet de levier important dont il faut user avec précaution.

Deuxième point de ce bilan, on ne peut que constater la grande irrégularité, dans le temps, des participations de l'État ce qui complexifie la gestion de projet à moyen terme. C'est un point qu'il convient de travailler alors qu'une nouvelle élection présidentielle en 2022 apportera des évolutions des politiques publiques étatiques.

Troisièmement, la répartition territoriale du plan se répartit comme suit : le centre avait un objectif de 50 %, il performe à 58,5 % ; l'ouest avait 25 % et atteint 24,5 % ; l'est avait 25 % et arrive à un résultat de 17 %, signifiant ainsi une plus juste répartition du logement social sur l'ensemble du territoire et donc un effort de tous à l'augmentation du parc social sur notre territoire.

Quatrième et dernier point de ce bilan, nous notons une part plus faible que prévue pour les PLS (prêts locatifs sociaux) à hauteur de 24 % au lieu de 30 %. Nous rappelons que le logement social s'adresse à environ 70 % des ménages qui disposent de revenus différents. Le PLS, que l'on peut qualifier de logement intermédiaire, ne doit pas être oublié dans les futurs programmes. Il bénéficie aux nombreux Grand Lyonnais appartenant à la classe moyenne. On s'inquiète donc de l'évolution doctrinaire que vous proposez vers un logement PLAI quasi exclusif sur certaines opérations.

Concernant la nouvelle convention-cadre 2021-2026, nous formulons plusieurs remarques et également des propositions.

Nous ne pouvons que regretter le désengagement de l'État dans l'instruction des dossiers ce qui entraîne pour notre Métropole une charge supplémentaire de 3 M€. Une fois encore, une délégation n'est pas accompagnée des moyens pour en assurer la mission. Non pas que la Métropole ferait moins bien, elle a la capacité de faire plus efficient. Mais derrière cela, c'est la capacité de l'État à mettre en œuvre ses choix politiques qui est remise en cause.

Concernant votre objectif de logement, on s'y perd un peu. Vous annoncez un objectif de 5 000 logements produits par an mais auxquels il faut y ajouter les 1 000 logements en bail solidaire. Alors, on se dit 6 000 logements nets en plus chaque année, ce sera une belle performance. Mais en fait non. D'abord, ce chiffre de 6 000 ne vous engage que pour la fin du mandat. Voilà maintenant que les candidats annoncent ce qu'ils feront pour les années qui suivent leur mandat ! Nous ne sommes pas certains que les électeurs aient compris cette nuance.

Qui plus est, ce nombre est diminué des logements démolis dans le cadre des programmes de renouvellement urbain déjà signés avec l'ANRU. Il est aussi diminué des logements déjà existants transformés en logement social. Alors en fait, vous allez construire combien de logements neufs en plus ? Personne ne le sait vraiment mais ce qui est sûr c'est que ce sera un nombre bien éloigné de vos annonces de campagne électorale.

Or, c'est grave. Car, depuis des années, chacun constate que le nombre d'attribution n'atteint même pas 10 % par rapport aux demandes de logement social.

Or, outre une production insuffisante, la faiblesse de la mobilité à l'intérieur du parc de logements sociaux freine l'accès à des ménages éligibles. Il conviendrait de travailler avec les fédérations de bailleurs sociaux et l'État à la modification des baux de location dans le logement social dans le but de créer des parcours d'accession à la propriété.

Nous insistons pour que le dispositif d'accès sociale à la propriété prenne toute sa place dans les nouveaux programmes de logements sociaux. En effet, devenir propriétaire de son logement reste, aujourd'hui encore, un objectif premier des ménages car il constitue la garantie la plus sûre de se constituer un patrimoine. Il sert également à fluidifier le parc social.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure !

M. le Conseiller SEGUIN : Oui, je fais vite monsieur le Président. Cela nécessiterait de travailler avec les investisseurs privés mais là, on voit déjà défaillir certains membres de votre majorité.

Afin de répondre à l'enjeu du rééquilibrage territorial, nous proposons que celui-ci soit travaillé non plus par commune, mais plutôt au niveau des Conférences territoriales des Maires (CTM). En effet, chaque commune possède des particularités et des freins qui peuvent être levés à l'échelle d'un territoire plus vaste. Le taux SRU s'appliquerait à la CTM. Allez-vous engager une telle discussion avec l'État, quitte à solliciter une évolution législative ?

À l'évidence, votre proposition n'est pas à la hauteur des enjeux du territoire, nous ne l'adopterons pas et nous nous abstenons. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Monsieur le Président, chers collègues, la décision que nous nous apprêtons à voter concerne notre politique pour l'attribution des aides à la pierre, aux côtés de l'État, pour la durée du mandat, avec la signature d'une nouvelle convention 2021-2026. Donc, il s'agit des aides publiques pour la création de logements sociaux, en faveur de la location-accession et pour la rénovation de l'habitat privé. Autant de leviers essentiels pour garantir, aux habitantes et aux habitants de notre Métropole, une offre de logements abordables et de qualité.

La situation actuelle en matière de crise du logement ne date pas de notre arrivée à la tête de la Métropole, avec nos partenaires de la majorité. La construction de logements est en recul depuis 2017, les politiques menées ces dernières années n'ont pas réussi à enrayer la hausse des prix de l'immobilier et la demande de logement social reste très élevée, avec une attribution pour dix demandes.

Notre Métropole est, en fait, confrontée aux mêmes difficultés que les autres métropoles françaises attractives. Les politiques de ces dernières années misant fortement sur cette attractivité ont amplifié le phénomène, sans répondre suffisamment aux attentes des habitants en matière de logement abordable et de cadre de vie.

Face à ces différents constats, notre politique de logement ne peut être uniquement une politique du chiffre, centrée sur le volume de logements à construire. En matière d'offre, d'ailleurs, comme cela a été rappelé par monsieur Payre en début, les objectifs du PLU-H de 8 000 à 8 500 logements par an n'ont pas changé et sont confirmés dans le cadre de la modification en cours.

Il est indispensable de disposer aujourd'hui d'une offre de logement compatible avec les ressources et les aspirations des habitants. C'est pourquoi nous allons amplifier la production de logements sociaux, portée à 5 000 logements par an sur la durée du mandat. C'est pourquoi nous mobiliserons fortement l'organisme foncier solidaire de la Métropole, permettant de déconnecter le prix du bâti du prix du foncier pour la production de logements abordables.

Et, en cohérence avec les orientations actuelles de la modification du PLU-H, les critères d'attribution des financements pour le logement social ont été revus en mettant l'accent sur la qualité urbanistique et environnementale, la proximité d'une gare et l'accès aux espaces verts.

Au-delà d'une politique du chiffre, nous devons être à l'écoute des habitants et de leurs attentes en matière de cadre de vie, comme nous le faisons actuellement dans la concertation pour la modification du PLU-H.

Enfin, dans nos objectifs de production de logement social, nous souhaitons rééquilibrer davantage l'offre dans l'ouest de l'agglomération, en déficit par rapport à l'est.

La croyance en un fameux "choc de l'offre" permettant de solutionner la crise du logement actuelle nous paraît illusoire. Construire encore et toujours plus de logements ne peut être le seul remède pour enrayer la hausse des prix qui est structurelle, les mécanismes sous-jacents du marché du logement étant très complexes.

La production neuve ne représente, en réalité, qu'une goutte d'eau dans le stock de logements global et s'avère insuffisante pour peser sur le marché. La hausse des prix de l'immobilier est portée par une hausse des prix du foncier, qui nous incite à une politique foncière offensive, permettant notamment la production de logements abordables en secteurs tendus et la mobilisation d'outils comme le bail réel solidaire.

Et, dans cette politique de logement, tout ne dépend pas de la Métropole, les communes ont aussi un rôle à jouer. Et donc, nous déplorons l'attitude de certains Maires qui vont à l'encontre de la politique actuelle de relance de la production de logements, en s'opposant aux autorisations d'urbanisme et à la mise en place d'outils réglementaires ou à leur extension, comme les secteurs de mixité sociale à Mions, Tassin la Demi Lune, Oullins, Sainte Foy lès Lyon ou Caluire et Cuire.

Nous invitons donc les Maires, les acteurs de l'immobilier et du logement à agir aux côtés de la Métropole pour une offre de logement accessible à toutes et à tous, dans le contexte actuel de crise sanitaire, économique et sociale, qui accroît fortement les inégalités. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci monsieur le Président. Je vais tenter de répondre à toutes les remarques, à la fois celles qui nous encouragent dans notre politique du logement et celles qui marquent un certain scepticisme.

Peut-être, d'abord, quand même, un mot sur le report effectivement, puisque c'est un regret formulé même par le Président donc, je ne peux que moi aussi regretter, qu'on n'ait pas ce débat. On est quand même tenu par un calendrier et notamment sur un des volets, il faut quand même le dire de cette délibération, le point le plus problématique, c'est bien l'engagement de l'État sur la deuxième enveloppe du plan de relance qui concerne la réhabilitation du parc social. Et, nous avons obtenu, après négociation, une enveloppe de plus de 5 M€ et le risque, c'est qu'on perde 2 M€ sur ces 5 M€ si on ne délibérait pas dans ces délais. Je suis obligé de le rappeler, même si j'ai entendu des remarques en ouverture même de notre Commission permanente, mais il fallait quand même l'indiquer, on est tenu par le plan de relance et donc c'est un point important.

Ensuite, sur les autres éléments qui ont pu être évoqués. Alors monsieur Grivel, très honnêtement, enfin pour commencer je dirais que vous faites presque sourire et si on voulait être polémique, ou tout simplement précis, on rappellerait que vous avez appartenu à une majorité, et même à un Exécutif, qui a défendu l'hypercentralisation. Qui a défendu, quand même, même si vous ne souscriviez peut-être pas à ces propos-là, ou à cette vision-là, non seulement une hypercentralisation, mais même une forme de ruissellement et donc tout ce que vous nous dites là précisément est relativement en contradiction avec la vision de la Métropole qui était produite il y a quelques années par l'ancien Exécutif.

Je dirais que le débat est ailleurs, au-delà de cette polémique, ce n'est pas cela l'enjeu. Je crois qu'on concèdera tous que personne, quasiment personne, n'a vu le prix du foncier exploser et n'a vu venir cette explosion du prix du foncier sur notre territoire. Et, si on veut expressément mettre la polémique de côté, nous sommes bien confrontés à cette réalité-là, qui est que, tout d'abord, le foncier explose et que, de ce fait, il est de plus en plus difficile de produire du logement pour toutes et tous, pour tous les habitants et toutes les habitantes de notre Métropole.

Et, si je devais résumer quand même notre vision du logement, c'est bien celle-ci. Il faut lutter contre un marché qui s'emballer de plus en plus et que c'est bien dans ce mandat là, dans ces six ans, qu'il faut arriver à infléchir cette tendance. Nous n'avons pas les mêmes armes que celles du marché et tous les acteurs de l'immobilier et du logement concèdent que ce marché se retourne contre nous.

Et donc, c'est bien ce que nous essayons de faire, là avec l'encadrement des loyers, ici en développant un outil qui avait été adopté par la majorité précédente, il faut le souligner, qui est le bail réel solidaire mais auquel nous donnons un tout nouveau souffle. Encore, en produisant plus de logements sociaux parce que, certains l'ont rappelé, 70 % de la population est éligible au logement social et nous sommes dans une situation de blocage complet. Donc, c'est bien cela qui résume notre vision.

Par ailleurs, vous semblez nous critiquer en pointant un manque de précision tout en disant, par ailleurs, que nous sommes trop précis et que nous ne concertons pas. En fait, vous le savez très bien. Nous avons concerté les communes sur leurs propositions de secteurs de mixité sociale. Nous déplorons, et je ne les citerais pas ici, que certaines communes n'ont pas voulu jouer le jeu du secteur de mixité sociale et cela suscite à la fois la déception, certes de l'Exécutif métropolitain, mais aussi d'un grand nombre de promoteurs immobiliers et d'acteurs du logement.

Donc, nous sommes bien dans cette situation et retenons plutôt l'aspect positif, bon nombre de communes ont accepté qu'il y ait plus de secteurs de mixité sociale et vous le savez, vous n'avez qu'à lire cette délibération, nous avons attribué un budget dans notre programmation pluriannuelle d'investissement et pour cette année 2021, un budget sans précédent pour le logement social.

Alors après, comme l'a dit madame Sibeud, -et je souscris à une partie de ces propos- oui nous sommes face à une question qui est qu'une partie des classes moyennes n'arrivent plus à se loger dans notre Métropole et vont, peut-être, aller accéder à la propriété à l'extérieur de la Métropole. C'est bien le constat que la politique du logement, qui a été menée depuis des années, n'a pas été efficace puisqu'elle met dehors une partie des habitants et des habitantes qui souhaiteraient rester dans leur commune, dans leur quartier. Donc, c'est bien ce qui nous a conduit notamment à développer le bail réel solidaire qui va monter en charge, qui va atteindre les 1 000 par an, je l'espère à horizon 2026, en tout cas, c'est tout le plan de montée en charge que nous avons adopté dans le cadre de la foncière solidaire du Grand Lyon.

Monsieur Seguin, moi je me tiens à votre disposition parce que je crois que vous n'avez pas tout à fait compris ce qu'était le bail réel solidaire lorsque vous déplorez qu'il n'y ait plus de politique d'accès à la propriété. Le bail réel solidaire oui, c'est un accès à la propriété sous conditions de ressources, avec maîtrise par la collectivité du prix du foncier et je crois qu'on peut voir qu'un certain nombre de communes, de bords politiques différents, ont rejoint, d'ailleurs, la Foncière solidaire du Grand Lyon, c'est bien là un point important.

Sur la construction, madame Sibeud dit que finalement la construction a toujours été très importante et que le rythme de constructions nouvelles a toujours été extrêmement important en lien avec les orientations du PLU-H. Alors, je rappellerais d'abord que nos orientations générales s'inscrivent dans la continuité de la majorité précédente, c'est-à-dire que nous conservons évidemment l'objectif de 8 000 à 8 500 logements nouveaux par an donc nous restons sur ce rythme mais, il faut bien le dire, le rythme de construction s'est très largement ralenti à compter de l'année 2018. Et, dans un contexte qui peut être, certes, attribué au nouveau PLU-H, ou encore à l'approche des élections, ou peut-être à des tendances plus lourdes auxquelles nous faisons face. Et donc, nous sommes bien dans un secteur qui est majeur pour la relance car, effectivement, souhaiter plus de constructions comme nous le faisons et, notamment de constructions de logements sociaux, c'est un vecteur de la relance et je crois que la fédération du BPT en est tout à fait consciente.

Par ailleurs, si madame Sibeud dit que jusqu'alors l'équilibre avait été respecté entre l'ouest et l'est -elle n'a pas tout à fait dit cela mais néanmoins elle semblait se satisfaire de ce qui avait été fait dans les années précédentes- certes, il y a une tendance au rééquilibrage dans le dernier mandat mais ça n'est pas suffisant. Et c'est donc l'un des objets de notre modification du PLU-H, qui est de demander un peu plus à l'ouest de notre Métropole par rapport à l'existant parce qu'il y a encore un profond déséquilibre, il suffirait d'en parler avec les Communes de Vaulx en Velin, de Villeurbanne, de Saint Fons ou encore de Vénissieux évidemment.

Enfin, vous parlez notamment d'une forme de contradiction entre notre souhait de production de logements sociaux (5 000 logements locatifs sociaux par an plus 1 000 baux réels solidaires) à horizon 2026 pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas passer du jour au lendemain de 4 000 à 6 000 de manière globale et donc il y a là aussi un plan de montée en charge. C'est bien pour cela que nous sommes très heureux d'afficher, pour l'année 2021, 4 200 et puis nous augmenterons en 2022, 2023, 2024 et 2025 pour arriver, en 2026, à ce chiffre de 5 000 logements locatifs sociaux et nous en faisons de même avec les baux réels solidaires.

Simplement, ne confondez pas 5 000 logements locatifs sociaux avec 5 000 constructions nouvelles ! Non, s'il y a 5 000 logements locatifs sociaux financés, il convient de rappeler que seuls deux tiers d'entre eux correspondent à du neuf et un tiers correspond à de l'acquisition-amélioration. Et d'ailleurs, ce tiers est extrêmement important. Non seulement, il ne renforce pas la densité, il fait face à une réalité qui est qu'une partie de notre Métropole est déjà extrêmement construite et ne propose pas de foncier disponible. C'est le cas de Lyon, c'est le cas, notamment, de Villeurbanne et que nous allons travailler à augmenter la part dans l'acquisition-amélioration. Nous avons adressé une note, notamment à la Ministre du logement dans ce sens, et nous travaillons en lien avec les services de l'État et en lien, évidemment avec l'ensemble des acteurs du logement sur ce sujet.

Donc oui, nous avons un objectif clair, une ville pour toutes et tous, une ville pour toutes les catégories sociales, une ville qui propose un pouvoir d'habiter aux classes moyennes mais aussi aux classes populaires qui aujourd'hui n'ont pas assez de logements très sociaux. Nous ne sommes pas dans du 100 % logement très social mais nous augmentons la part du logement très social effectivement.

Enfin, tout ne dépend pas que de la Métropole. D'abord, il y a une part qui revient à l'État et une partie des communes le savent très bien. Je pense aux communes dites SRU. C'est l'État, notamment, qui fait appliquer évidemment la loi SRU, et c'est dans les mains de l'État que le sort ou le devenir de la loi SRU réside. Et donc, nous aurons encore à travailler en lien avec l'État sur ce plan là. Mais aussi, une partie de la politique du logement est dans les mains des communes, et bien évidemment, bien évidemment, il y a la nécessité que les communes soient au rendez-vous pour délivrer des permis de construire.

Et quand on voit des communes SRU qui, lorsqu'il y a du logement social, ne délivrent pas les permis de construire, certes, elles sont en nombre très, très restreint sur notre Métropole, on se dit que nous ne défendons pas collectivement l'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup monsieur le Vice-Président pour ces explications très claires. Monsieur Cochet souhaite rajouter un mot.

M. le Conseiller COCHET : Juste simplement, merci pour vos propos mesurés monsieur Payre qui vont totalement à l'encontre des propos de monsieur Badouard.

Monsieur Badouard, nous ne sommes pas dans l'inquisition. D'abord, faites-vous élire Maire et ensuite on en reparlera. C'est absolument inacceptable vos propos à l'encontre des communes qui ont été citées, d'autant que vous ne connaissez pas la réalité. Monsieur Payre pourrait, peut-être, vous permettre de mieux connaître la situation et éviter d'avoir des propos à l'emporte-pièce tel que vous l'avez fait. Vos propos sont inacceptables à l'encontre des Maires et des mairies qui ont été cités. C'est simplement je ne pense pas la meilleure façon de fonctionner. Et si vous êtes un inquisiteur, je pense que vous vous êtes trompé de lieu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces propos mesurés mais je ne vois pas trop ... Monsieur Grivel aussi veut rajouter, après six minutes de propos mesurés, un nouveau complément.

M. le Conseiller GRIVEL : Mais vous verrez que mes propos sont mesurés, il n'y a vraiment pas de soucis.

M. LE PRÉSIDENT : Quand vous parlez des communes que nous laminons, c'est un peu excessif et surtout faux mais allez-y, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Il faut bien faire passer un certain nombre de messages avec des propos, afin qu'ils soient vraiment enregistrés parce que, *a priori*, il y a des défauts de transmission, ou en tout cas d'impression ou d'enregistrement et donc cela nous fait défaut de temps en temps pour améliorer le débat.

Je voulais simplement dire à monsieur Payre, je le rejoins tout à fait pour lui dire que, effectivement, les sujets sont trop importants pour sourire, c'est clair. Donc, je pense que moi je n'aurais jamais utilisé ce terme-là, donc on peut l'avoir entre nous, en tout cas moi j'évite en tout cas de sourire sur ces propos-là, en tout cas c'est clair.

Simplement pour vous dire aussi, regardez un peu l'histoire des mandats antérieurs, ne nous faites pas supporter en tant que Synergies toutes les politiques antérieures. Et vous n'étiez pas là, et je ne vous en tiens pas rigueur pour autant de toute façon.

En tout cas, la cohérence que nous avons elle est bien celle-ci et je suis prêt à en discuter avec vous. C'est pour un développement équilibré de cette Métropole et vous avez dit un certain nombre de choses qui participent à cela. Et le développement équilibré de la Métropole, c'est qu'on ait du logement social partout mais qu'en même temps, pour ne pas être trop long, qui respectent dans le débat, chacune des communes par rapport à son identité et par rapport à son potentiel, par rapport à ses habitants. Mais j'en conviens, je voudrais bien en débattre avec vous sur le fond. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Tout le monde est pour le respect des communes et de la loi. Nous mettons cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est clos.

Adopté avec 44 voix pour et 1 voix contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que la prochaine Commission permanente aura lieu le 5 juillet 2021 en visioconférence et j'espère que ce sera la dernière en visioconférence. Je vous souhaite, à tous, une bonne journée, l'ordre du jour est épuisé.

(La séance est levée à 13 heures).

Annexe (1/24) Résultats des votes

Vote test					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		60	1	0	0

Constatation du quorum					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	1	0
Métropole en commun	Non défini	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	2	0	0	0
Totaux		56	0	1	0

Amendement n° 1 déposé par le groupe Inventer la Métropole de demain relatif au dossier n° CP-2021-0539					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Contre	0	2	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Contre	1	26	0	0
Métropole en commun	Contre	0	1	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	1	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	10	0	3	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	0	5	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		22	35	3	0

N° CP-2021-0539 - Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes - Tenue des instances en visioconférence ou en présentiel - Nouvel outil de vote électronique					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	4	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	1	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	2	0	0
Totaux		51	7	1	0

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Non défini	0	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		60	0	0	0

Annexe (2/24)

N° CP-2021-0540 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 mars 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	1	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		62	0	1	0

N° CP-2021-0541 Programme Innovations territoriales et logistique urbaine durable (InTerLUD) - Convention entre la Métropole de Lyon, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), et la société Rozo - Versement de subventions au profit de la Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	3	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0542 - Saint Genis Laval - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux d'une parcelle située 29 route du Millénaire

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0543 - Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Georges Méliès

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0544 - Lyon 2° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située à l'angle de la rue Claudius Collonge et du cours Suchet - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (3/24)

N° CP-2021-0545 - Lyon 7° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées square du Professeur Galtier - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0546 - Sainte Foy lès Lyon - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue du 11 novembre 1918 - Autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0547 - Caluire et Cuire, Lyon 6° - Marché de travaux pour la construction d'une passerelle sur le Rhône entre Lyon 6° et Caluire et Cuire - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Zwhalen et Mayr (ZM) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0548 - Grigny, Quincieux, Tassin la Demi Lune, Vénissieux - Inspections réglementaires, surveillances et diagnostics sur plusieurs ouvrages d'art de franchissement de voies ferrées - Adoption de conventions avec l'entreprise SNCF Réseau

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0550 - Fonds de solidarité eau - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Attributions de subventions pour 4 projets de solidarité internationale

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	3	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

Annexe (4/24)

N° CP-2021-0553 - Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2021-2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0555 - Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux CitésLab oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0557 - Soutien au projet de transformation de l'association Messidor en fondation reconnue d'utilité publique - Entrée de la Métropole de Lyon au collège des partenaires institutionnels

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0560 - Inclusion par le numérique - Réalisation de projets innovants à destination des personnes éloignées du numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0561 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence Ecoles pour le programme d'actions territoriales pluriannuel pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon pour les années 2021 à 2023

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (5/24)

N° CP-2021-0562 - Dispositif métropolitain d'incubation - Cadre conventionnel pour l'accompagnement des projets - Approbation d'une convention-type d'incubation

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0556 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Programme Rebondir - Programmes d'actions 2021-2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0559 - Mise en oeuvre des politiques d'insertion - Approbation d'un accord de partenariat avec l'Agence nationale de formation professionnelle pour les adultes (AFPA)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0565 - Villeurbanne - Personnes en situation de handicap - Attribution d'un financement au projet d'habitat inclusif porté par l'association Simon de Cyrène Lyon Métropole pour l'année 2021 - Préfiguration du dispositif d'aide à la vie partagée

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0566 - Collèges publics - Attributions de subventions d'investissements - Equipements

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (6/24)

N° CP-2021-0568 - Attribution de subvention à la Fédération des arts de la rue (FNAR) Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'une étude-action

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	0

N° CP-2021-0569 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty pour l'événement Forum European Lab du 8 au 10 juin 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0571 - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attributions de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	prend pas part au vote	0	0	0	1
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0572 - Vie associative - Attributions de subventions de soutien aux associations qui promeuvent l'engagement citoyen et le développement de la vie associative

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0573 - Rillieux la Pape, Bron - Parcs-cimetières - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains - Période du 1er décembre 2020 au 28 février 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

Annexe (7/24)

N° CP-2021-0575 - Augmentation de capital de la société publique locale (SPL) d'efficacité énergétique (SPL OSER) - Autorisation de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'assemblée générale extraordinaire - Modification du pacte d'actionnaires de la SPL OSER

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0576 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements situés 18 route d'Ecully

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0577 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise de la Covid-19

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	5

N° CP-2021-0578 - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements sis avenue Terver

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	5

N° CP-2021-0579 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements sis allée du Rhône et place Claudius Béry

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	0	0	4

Annexe (8/24)

N° CP-2021-0580 - La Tour de Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis avenue des Monts d'Or

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	22	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		57	0	0	5

N° CP-2021-0581 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 7 logements sis 21 rue Justin Godart

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	24	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2021-0582 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 42 rue du Repos

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	24	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	4

N° CP-2021-0583 - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 191 logements situés 1 à 6 chemin de Malval

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	0	0	3

N° CP-2021-0584 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 37 logements sis rue Charpak

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	22	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		57	0	0	5

Annexe (9/24)

N° CP-2021-0585 - Véniissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 14 logements situés 33 rue des Minguettes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	1	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2021-0586 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SFHE auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements situés 87 à 89 rue des Fontaniers - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2021-0407 du 25 janvier 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0588 - Valorisation des données au service de la transition énergétique - Convention avec Enedis pour accéder aux données de consommation d'électricité

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	1	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	0

N° CP-2021-0589 - Déchets - Contrat avec Eco-mobilier pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets d'éléments d'ameublement dans les plateformes nettoyage - Approbation d'une convention

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0590 - Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention pour le transport des dons issus des donneries - Avenant n° 2

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

Annexe (10/24)

N° CP-2021-0591 - Déchets - Reprise des emballages en papiers cartons non complexés (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société European products recycling (EPR)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0592 - Déchets - Reprise des déchets d'emballage en aluminiums rigides issus des centres de tri - Avenant au contrat de reprise filières avec la société Regeal-Affimet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0593 - Traitement des déchets - Mouvements transfrontières de déchets entre la Principauté de Monaco et l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud - Contrat relatif à l'élimination de déchets faisant l'objet de mouvements transfrontières

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0594 - Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4° - Dispositif de propreté globale - Entretien et nettoyage des espaces dénommés Rives de Saône - Convention avec la Ville de Lyon pour les années 2021-2025

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0595 - Lyon 8° - Dispositif de propreté globale - Quartiers Mermoz et Langlet-Santy - Conventions avec la Ville de Lyon et les propriétaires privés 2021-2025

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

Annexe (11/24)

N° CP-2021-0596 - Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Convention avec la Ville de Lyon, les bailleurs et les copropriétés pour les années 2021-2025

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	24	0	0	4
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		57	0	0	8

N° CP-2021-0599 - Eau et assainissement - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2021 - Convention entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

N° CP-2021-0600 - Eau et assainissement - Attribution d'une subvention à l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Convention entre la Métropole de Lyon et l'OTHU

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	1

N° CP-2021-0605 Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune - Espaces naturels sensibles (ENS) - Projet nature du Plateau de Méginand, du Ribes et du Ratier - Etude de mise à jour du plan de gestion 2021 - Convention de subvention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0606 - Chassieu, Saint Priest - Programme d'accessibilité à Eurexpo - Travaux d'adaptation de la mesure compensatoire environnementale friche in situ - Avenant n° 1 à la convention de participation financière avec le Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	2

Annexe (12/24)

N° CP-2021-0608 - Santé et qualité de l'air - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) pour son programme d'actions 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		66	0	0	0

N° CP-2021-0601 Charly - Eaux pluviales - Gestion et entretien des espaces verts liés au bassin extra-Frenet - Convention avec la Ville de Charly

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0602 - Givors, Grigny - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0603 - Saint Genis Laval - Secteurs à l'aval du Vallon des hôpitaux - Exutoire pluvial et restructuration secteur rue Guilloux - Principe d'acquisition de lots de copropriété situés rue Guilloux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0604 - Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (13/24)

N° CP-2021-0607 - Vaulx en Velin - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Graines urbaines pour la création d'un jardin participatif pédagogique de l'espace Carmagnole pour son programme 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0609 - Convention financière avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon pour la gestion de la mesure compensatoire écologique à Jonage liée à l'implantation du lycée Arnaud Beltrame à Meyzieu - Convention d'occupation temporaire permettant les aménagements induits par la mesure compensatoire

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0612 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition de moyens logistiques par la Métropole de Lyon pour l'année 2020-2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0614 - Métropole quartiers d'été 2021 - Attributions de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	1	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0616 Feyzin - Contrat de ville métropolitain - Quartier Razes/Vignettes Figuières Maures - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Feyzin - Convention de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (14/24)

N° CP-2021-0617 - Fontaines sur Saône - Contrat de ville métropolitain - Quartier des Marronniers - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2021 - Attribution de subvention à la Ville de Fontaines sur Saône - Convention de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0618 - Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Mathiolan et Plantées - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Attribution de subventions à la ville de Meyzieu - Convention de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0610 Bron, Saint Priest - Schéma de développement universitaire (SDU) - Campus Porte des Alpes - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0611 - Oullins - Opération de requalification du boulevard de l'Yzeron - Protocole d'accord transactionnel avec la société TEMSOL

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0625 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, avec dispense de paiement, du volume n° 1 correspondant à un passage couvert public et dépendant de l'ensemble immobilier situé 13 rue Joseph Longarini

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

Annexe (15/24)

N° CP-2021-0627 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 22-32 chemin des Laies et appartenant à la société Phosphore Aménagement ou toute société qui lui sera substituée

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0628 - Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 B chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0629 Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0630 - Lissieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 39 chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0631 Lissieu - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 52 chemin de Charvery

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (16/24)

N° CP-2021-0632 - Saint Didier au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 41 rue de la République et appartenant à la Ville de Saint Didier au Mont d'Or

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0633 Feyzin - Réserve foncière - Acquisition à titre onéreux, du lot n° 38 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0634 Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 9 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0635 - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un bâtiment situé 50 rue Roger Salengro

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0636 - Rillieux la Pape - Ecologie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit La Teyssonnière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (17/24)

N° CP-2021-0637 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 40 et 26 situés 2 rue George Sand

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0638 Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0639 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 588 rue du 11 novembre 1918

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0640 - Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 9 et 17 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0641 - Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de la moitié indivise d'un bien situé 271 route de Genas

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (18/24)

N° CP-2021-0642 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de l'immeuble situé 1 rue Viret					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

N° CP-2021-0643 Lyon 9° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de 8 lots de copropriété situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0644 Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, au profit de la SA d'HLM Alliade habitat à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 110 rue de la République					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	1

N° CP-2021-0645 - Vaulx en Velin - Habitat - Logement social - Revente, au profit de la Ville de Vaulx en Velin, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'une maison d'habitation située 208 avenue Roger Salengro					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0646 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, au profit de la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n° 21 et 31 à usage de stationnement et local commercial situés 88 rue Hippolyte Kahn					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

Annexe (19/24)

N° CP-2021-0647 - Villeurbanne - Equipement public - Revente à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n° 26, 28, 32, 33 et 34 à usage de stationnement et plateaux à aménager situés 88 rue Hippolyte Kahn

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0648 - Villeurbanne - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, d'un terrain à la société La Française Real Estate Manager, situé rue Georges Méliès

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0650 - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de lots dans un immeuble en copropriété situé 225 rue de Créqui

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	3

N° CP-2021-0651 - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 283 cours Lafayette

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0652 - Bron - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terrillon - Annulation d'une copropriété, avec attribution du sol, à titre onéreux à un propriétaire privé des parcelles cadastrées B 3159 et B 3160, situées 10 rue Marcel Bramet

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

Annexe (20/24)

N° CP-2021-0653 - Givors - Voirie - Mise à disposition par autorisation d'occupation temporaire de la Métropole de Lyon de 2 parcelles de terrain nu sises 8 rue Pierre Sépard constituant les abords de la gare - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2020-3799 du 10 février 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	1

N° CP-2021-0654 - Lyon 7° - Développement urbain - PUP de Gerland - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Pierre Bourdeix, Abraham Bloch et Paul Massimi appartenant à la société immobilière Abraham Bloch (SIAB) et à la société LP4 ou à toutes autres sociétés à elles substituées - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1539 du 3 avril 2017

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		64	0	0	0

N° CP-2021-0615 - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenarial pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH) pour son programme d'actions 2021 - Approbation d'une convention de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	1	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	23	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	12	0	0	3
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		54	0	0	10

N° CP-2021-0619 - Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Quartier Arsenal Carnot Parmentier - GSUP - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Saint Fons, à l'association Espace Créateur de Solidarités, à Alliade Habitat et à l'OPH Lyon Métropole habitat - Conventions de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	24	0	0	2
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	4

N° CP-2021-0620 - Saint Genis Laval - Contrat de ville métropolitain - Quartiers des Collonges et des Barolles - GSUP - Programmation 2021 - Attribution de subventions à Alliade habitat et à l'OPH Grand Lyon habitat (GLH) - Conventions de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	3

Annexe (21/24)

N° CP-2021-0621 - Saint Priest - Contrat de ville métropolitain - GSUP - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de saint Priest, à l'OPH Est Métropole Habitat, à Alliade Habitat, au pôle enfance famille Léo Lagrange Centre Est, à la Régie Pautet, à la Sauvegarde 69 et au centre social de l'Olivier - Conventions de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	1	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	1	3

N° CP-2021-0622 - Vaulx en Velin - Contrat de ville métropolitain - GSUP - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx en Velin, Alliade habitat, MSD, Atelier Emmaüs, VoisinMalin, Poly' Gones Consultants, Dynacité, OPH Grand Lyon habitat et l'OPH Est Métropole habitat - Conventions de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	25	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	6

N° CP-2021-0623 - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Quartiers Minguettes Clochettes, Etats Unis Langlet Santy, et Duclos Barel - GSUP - Programmation 2021 - Attribution de subventions à la Ville de Vénissieux, à Alliade Habitat, à l'OPH Grand Lyon Habitat, à la SACOVIV et aux Compagnons Bâisseurs - Conventions de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	1
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

N° CP-2021-0624 - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Quartiers du Tonkin, de Bel-Air/les Brosses, des Buers nord et sud, de Saint-Jean et Monod - GSUP - Programmation 2021 - Attribution d'une subvention à l'OPH Est Métropole habitat - Convention de participation financière

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	4	0	0	2
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		61	0	0	4

N° CP-2021-0626 - Grigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, avec dispense de paiement, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Pierre Sépard et Jean Sellier et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	5

Annexe (22/24)

N° CP-2021-0649 - La Tour de Salvagny - Habitat et logement social - Mise à disposition, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique, de lots dans un immeuble en copropriété situé 2 rue de Paris

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	3
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	14	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		60	0	0	5

N° CP-2021-0549 - Lyon 2°, Lyon 5° - Pont Bonaparte - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0551 - Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Attribution d'une subvention à la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Année 2021 - Convention-cadre avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Convention de partenariat avec le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et la Région Haute Matsiatra - Convention de mécénat avec SAUR Solidarités Haute Matsiatra - Convention de mécénat avec SAUR Solidarités

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		65	0	0	0

N° CP-2021-0552 - ESS - Attribution de subventions à la CRESS AURA, l'Université Lumière de Lyon, au Labo de l'ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épicerie sociales Rhône-Alpes, Les petites cantines, Vers un réseau d'achat en commun et au Groupement régional alimentaire de proximité, pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		62	0	0	1

N° CP-2021-0554 - CPER 2015-2020 - Opération Fabrique de l'Innovation - Attributions de subventions d'équipement à la COMUE Université de Lyon et à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la construction des I-Fabrique et E-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua et sur le site de la Manufacture des Tabacs - Individualisation totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	0	2	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	1	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Abstention	0	0	1	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		56	0	4	1

Annexe (23/24)

N° CP-2021-0563 - Programme de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Programmes RESET (numérique responsable) et Self data territorial (réappropriation de la donnée par le citoyen) - Retrait de la décision n° CP-2021-0339 du 22 février 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Contre	0	14	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	1	0	3	0
Totaux		43	14	3	1

N° CP-2021-0564 - Métropole accueillante et hospitalière - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement au Foyer Notre-dame des sans-abri - Conventions pluriannuelles d'objectifs et d'engagements mutuels pour la résorption du sans-abrisme et l'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Non défini	0	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	1	0	13	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		49	0	13	0

N° CP-2021-0567 - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissements - Année 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Abstention	0	0	2	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Abstention	0	0	1	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		59	0	3	0

N° CP-2021-0570 - Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attributions de subventions pour la saison 2020-2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0574 - Dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) - Approbation de l'augmentation de la capacité d'accueil au sein de la Métropole de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	15	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

Annexe (24/24)

N° CP-2021-0587 - Concession de service public de chauffage urbain - Extension du périmètre du contrat du réseau de chaleur de Vénissieux - Approbation de l'avenant n° 4

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		63	0	0	0

N° CP-2021-0597 - Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	22	0	0	5
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		58	0	0	5

N° CP-2021-0598 - Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Anciela dans le cadre de la démarche Ambassadeurs du changement pour son programme d'actions 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	27	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	0	14	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		50	0	14	0

N° CP-2021-0613 - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Bilan 2015-2020 - Convention-cadre de délégation de compétence 2021-2026 - Convention de partenariat et de mise à disposition 2021-2026 - Convention de gestion du parc privé et programme d'actions territorial 2021 - Barèmes des subventions et des marges locales pour le parc public - Individualisations partielles et totale d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	3	0
Les écologistes	Pour	28	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile	Abstention	0	1	13	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	2	0	1	0
Totaux		44	1	17	0



Commission Permanente
Lundi 31 mai 2021

Amendement n°1 Modalités d'organisation des Conseils

Projet de délibération N°2021-0539 Modalités d'organisation des Conseils et Commissions permanentes -
Tenue des instances en visioconférence ou en présentiel - Nouvel outil de vote électronique

Exposé des motifs :

La délibération propose de recourir à l'outil Quizzbox pour procéder aux opérations de vote des Conseils et Commissions Permanente.

Le rapport de la délibération précise en sa page 3 qu'en « *cas d'utilisation de l'outil "Quizzbox", chaque élu transmet le sens de son vote (pour/contre/abstention/ne prend pas part au vote) après l'ouverture du scrutin par le Président de séance et avant la clôture de ce dernier. Au-delà, il n'est plus possible de voter et l'élu qui n'a pas rendu réponse est réputé absent au moment du vote* »

Cette utilisation de l'outil Quizzbox « *sera limitée aux modes de scrutin prévus aux articles 22 - Votes à main levée ou par assis levé et article 23 - Vote au scrutin public du règlement intérieur, les scrutins secrets n'ayant pas vocation à être gérés par cet outil.* »

Il convient de préciser les modalités d'interprétation de l'utilisation de l'outil Quizzbox afin que celles-ci ne contreviennent pas à l'esprit et la lettre de l'article 23 du règlement intérieur de la Métropole de Lyon. Pour rappel :

« Article 23 – Vote au scrutin public

Le vote a lieu au scrutin public à la demande d'un sixième des membres présents.

Au scrutin public, chaque conseiller, à l'appel de son nom, répond "oui" pour l'adoption, "non" pour le rejet, déclare qu'il s'abstient ou qu'il ne prend pas part au vote.

Au fur et à mesure des réponses, le secrétaire de séance en fait le compte, l'arrête et le remet au Président qui proclame le résultat.

Le procès-verbal de séance comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. »

L'utilisation de l'outil Quizzbox ne saurait donc se substituer à l'appel nominal des conseillers métropolitains et à l'expression orale de leur vote. Son usage doit alors se limiter à faciliter les opérations de compte des voix par le secrétaire de séance et de proclamation du résultat par le Président.

Amendement :

En page 3 de la délibération après le paragraphe suivant :

« Néanmoins, cette utilisation sera limitée aux modes de scrutin prévus aux articles 22 - Votes à main levée ou par assis levé et article 23 - Vote au scrutin public du règlement intérieur, les scrutins secrets n'ayant pas vocation à être gérés par cet outil. »

Ajoute :

« En respect des modalités de scrutin prévues par l'article 23- Vote au scrutin public du règlement intérieur, l'utilisation de l'outil Quizbox ne saurait se substituer à l'appel nominal des conseillers métropolitains et à l'expression orale de leur vote. »

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 18 octobre 2021

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
